



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

1659-4



*Library of the University of Michigan  
The Coyl Collection.*

*Miss Jean L. Coyl  
of Detroit*

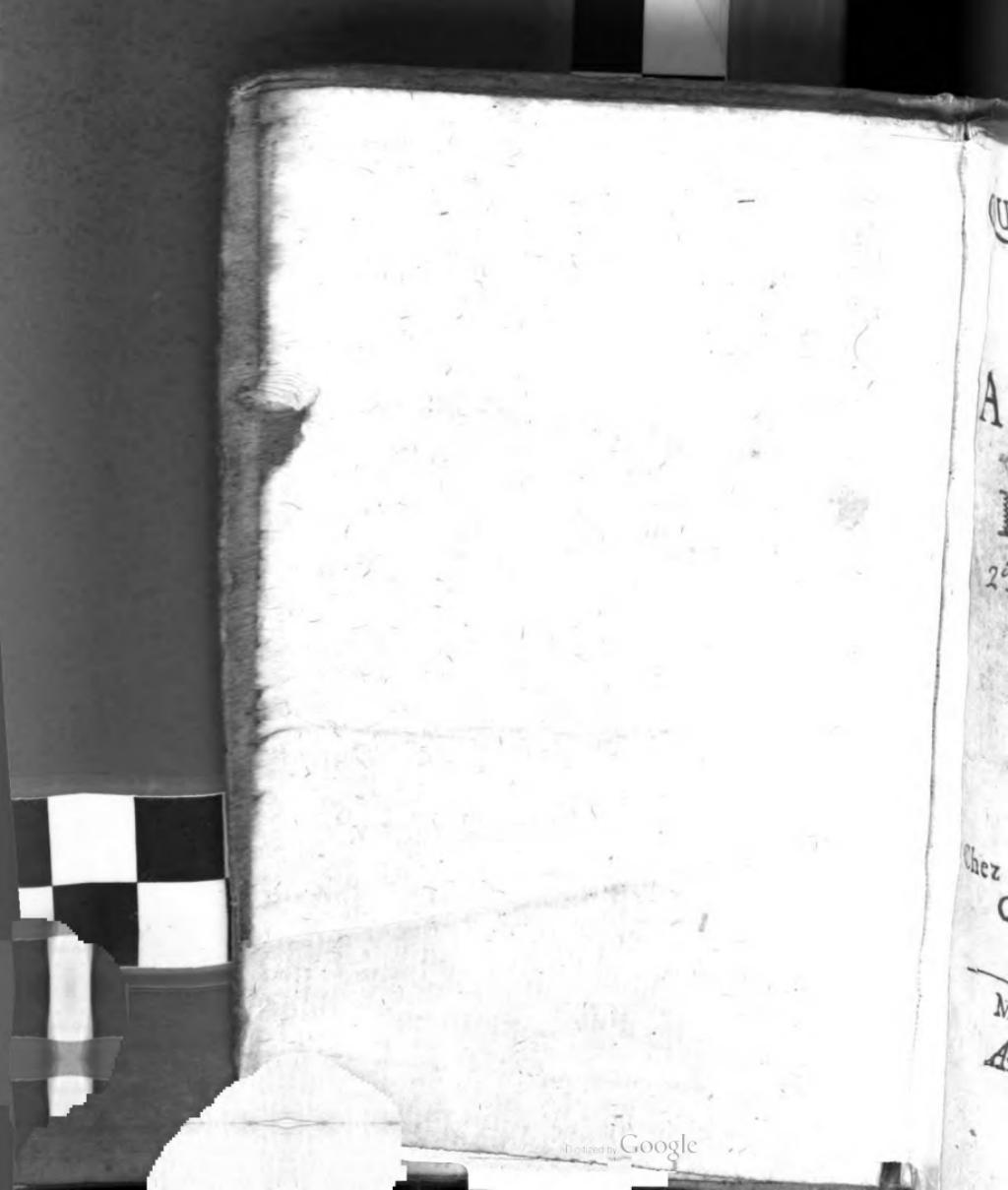
*in memory of her brother  
Col. William Henry Coyl*

*1894.*



1689  
finitt

CP



QUATRIÈME PARTIE  
DES  
AFFAIRES

DU TEMPS.

2<sup>e</sup> Partie De février 1689.



A PARIS,  
Chez MICHEL GUEROUT,  
Court-neuve du Palais,  
au Dauphin.

---

M. D C. L X X X I X.

*Avec Privilege du R<sup>oy</sup>.*

840.6

M558

1689

7.28.

P<sup>1.2</sup>

Coyl  
Bottschilk  
10. 14. 15  
88594



# AFFAIRES DU TEMPS.

## IV. PARTIE.

**V**ous me l'ordonnez, Madame, & je vous obeïray.

Uoy que je vous aye parlé  
iez amplement des Affaires  
Angleterre dans mes deux

**A**

2 *IV. P. des Affaires*  
dernieres Lettres ordinaires ;  
je ne laisseray pas d'ajouter  
un quatrième Volume aux  
trois que je vous ay déjà en-  
voyez sous le titre d'*Affaires*  
*du Temps*. Il contiendra tout  
ce qui s'est passé depuis la fin  
de Novembre 1688. jusqu'au  
premier jour de Mars pro-  
chain , & comme dans le  
premier de ces trois Volumes  
j'ay rappelé toutes les actions  
du Prince d'Orange depuis la  
Guerre déclarée par le Roy  
aux Etats Generaux en 1672.  
en continuant de la même  
sorte à vous les marquer de

temps en temps , il se trouvera qu'insensiblement j'autray écrit toute la vie de ce Prince , & peut-estre sera-ce l'Histoire à laquelle la Posteriorité croira le plus , puis que ce que l'on publie du vivant de ceux qui ont part aux événemens considérables , est toujours beaucoup plus vray que ce que l'on fait paroistre quelque- temps après leur mort. La raison est que ces Histoires ne peuvent estre composées que de choses tres-connuës , dont ceux qui les lisent ont presque esté les

A ij

4 *IV. P. des Affaires*  
témoins, parce qu'autrement  
l'Auteur seroit convaincu  
d'avoir dit des faussetez. Il  
n'en est pas de même de  
ceux qui écrivent dans un  
autre siecle sur des Memoires  
qu'ils ont recueillis. Ils sont  
en pouvoir de nous raconter  
des fables, & ont une entiere  
liberté d'inventer des faits,  
scachant que personne ne  
scouroit les démentir, puis  
qu'on ne peut dire que les  
causes ou les circonstances de  
quelque action soient fausses  
pour avoir été ignorées,  
comme ils ne manquent pas

de le supposer. Ainsi ils sçavent se tirer d'affaires , & donner du poids à leurs Histoires , en disant que des Memoires secrets du temps dont ils écrivent sont tombéz entre leurs mains , & cela les fait passer pour habiles , quoy qu'ils n'ayent eu souvent que l'esprit & l'adresse d'inventer. Pour peu qu'on fasse de reflexion sur ce que je dis , on demeurera d'accord , que ceux qui écrivent du vivant des Princes dont ils entreprennent de faire connoistre les actions , telles

A iij

6 *IV. P. des Affaires*  
qu'elles font, louables ou con-  
damnables, sont presque les  
seuls qui meritent d'estre  
creus; mais il y a plus dans  
ce que je fais. Je donne des  
détails; je rapporte les pieces  
& je les refute; je marque  
les contrarictez des choses  
avancées; je dis les senti-  
mens du Public, & comme  
le tout est justifié par les pie-  
ces que je prens soin de pro-  
duire, on ne sçauroit m'accu-  
sier de faux ny de suppo-  
sition. J'empesche par là que  
la posterité ne se trompe. Il  
seroit aisé de la faire tomber

dans l'erreur, en & supprimant  
beaucoup de choses, & en  
donnant de belles couleurs à  
celles dont la noirceur est  
connue, comme l'on fait tous  
les jours quand on veut dé-  
fendre de méchantes causes.  
Les faits ne se peuvent dé-  
guiser ; puis qu'ils parlent  
par eux-mêmes ; il ne s'agit  
que d'en pouvoir pénétrer  
les causes. Je rapporte tout,  
& donne les pieces qui font  
la base d'une Histoire veri-  
table, mais j'y attache le  
contrepoison, afin d'empes-  
cher que dans les siecles fu-

A iiiij

tuts les faux pretextes que l'on y emploie ne fassent passer pour de grands hommes ceux qui ne font bruit dans celuy-cy que par les grands crimes qu'ils commettent. Il est vray qu'ils ont de l'esprit, de la fermeté, du secret & du courage ; mais toutes ces choses, selon qu'elles sont employées pour le bien ou pour le mal, font le scelerat ou l'honneste-homme. La mesme épée peut servir à défendre les coupables, & à faire perir les innocens. Il n'y a rien qui ne

puisse avoir deux faces , mais il est certain que l'entreprise du Prince d'Orange n'en scauroit avoir d'avantageuse. On ne l'entend louer que par ceux que la force ou la politique peut mettre de son party. Plusieurs ne laissent pas de s'en réjoüir , quoy que mal-honnêtement , dans le fond de l'ame , parce qu'ils croient qu'elle leur sera utile; mais comme de soy la chose est injuste , odieuse , & généralement condamnée , ils sont obligez de la blâmer , & de renfermer leur joye. Voilà

10 *IV. P. des Affaires*  
ce qui doit décider de l'en-  
treprise, & surquoy la poste-  
rité doit regler ses jugemens.  
Ce qui est louable reçoit des  
loüanges dans toutes sortes  
de lieux ; toutes les Nouvelles  
publiques en disent du bien,  
& mille écrits en parlent avec  
éloge ; mais en cette occasion  
le Prince d'Orange n'est loué  
que par les siens, & le reste  
de l'Europe se taist par poli-  
tique, & condamne en secret,  
ou desavouë hautement un  
procédé, qui non seulement  
est contre tout droit & toute  
raison , mais qui fait passer

pour dénaturé celuy qui ne fait paroistre aucun égard pour les droits de l'alliance & du sang. Je ne dis pas, qui en manque pour ceux de l'honneur & de l'amitié. Quand on ne les connoist pas , il est impossible de s'appercevoir du mépris que l'on en fait , mais on ne peut se cacher l'alliance qu'on a prise , ny de quel sang on a l'avantage de sortir , & lors qu'on étoufe les sentimens qu'ils ont accoutumé d'inspirer , & que reconnoissent les Peuples les plus barbares ,

on ne manque point de s'attirer l'indignation de toute la Terre. Elle est ordinairement suivie de la colere du Ciel , qui fait tost ou tard un exemple de sa justice sur ceux qui s'oublient assez eux-mesmes pour n'épargner pas leur propre sang.

Je viens de vous dire que je n'avançois rien sans preuves , & sans donner les Pièces Originales que je refute, & dont je fais voir les faux fuyans , les detours, quelques-fois ingénieux , & quelques-fois aussi fort grossiers , & enfin la fausseté de ce que

l'on y expose sous de plau-  
sibles raisons. J'ay éclaircy  
tout cela dans la troisié-  
me partie des Affaires du  
Temps, à l'égard de deux  
de ces Pièces, dont l'une a  
pour titre, *Extrait des delibe-  
rations des Etats Generaux des  
Provinces Unies, delivré par  
leurs Ambassadeurs dans toutes  
les Cours de l'Europe*; & l'autre,  
*Prière prononcée à la Haye, &  
faite exprés pour le Prince d'O-  
range, un peu avant son départ  
pour l'Angleterre*, mais je ne  
vous ay point envoyé ces  
Pièces, parce que l'abondan-

14 *IV. P. des Affaires*  
ce de la matiere m'accabloit,  
& qu'elles auroient grossi ce  
volume. Cependant j'ay cru  
à propos de les mettre icy,  
afin qu'il ne manque rien à  
cette Histoire, & qu'on ne  
soit pas en droit de m'impu-  
ter d'avoir rapporté les en-  
droits que j'ay combattus,  
d'une autre maniere qu'ils ne  
sont dans les Originaux, ou  
d'en avoir alteré le sens. Voil-  
cy la Deliberation.



## EXTRAIT Des Resolutions des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Generaux des Pro- vinces Unies.

Du Jeudy 28. Octobre 1688.

**A**PRES une meure de libération, il a été trouvé bon, & résolu de donner connoissance à tous les Ministres de cet Etat qui sont dans les Cours Estrangères, des motifs & des raisons qui ont mis leur

16 *IV. P. des Affaires*

*Haute - Puissance à donner un secours de Vaisseaux & de Trou-  
pes à son Altesse Monseigneur le Prince d'Orange passant en Angleterre , & que conformement à la presente resolution il sera écrit & ordonné ausdits Ministres de s'en servir dans les Cours où ils résident, de la maniere qu'il conviendra , afin que tout le monde soit informé que la Nation Angloise ayant depuis tres-long-temps murmuré & fait des plaintes de ce que le Roy, apparemment par le mauvais conseil & par l'induction de ses Ministres , empietoit sur*

les loix fondamentales, & qu'il travailloit à les detruire par l'introduction de la Religion Catholique, & que Sa Majesté oçoit la liberté & ruinoit entierement la Religion Protestante pour réduire toutes choses sous un Gouvernement arbitraire ; que cette conduite irreguliere & injuste que l'on voyoit icy augmenter de plus en plus faisoit apprehender à la Nation un plus grand dommage, d'autant que toutes ces démarches excitoient une telle aversion contre le Roy que l'on n'en pouvoit attendre qu'une confusion & un desordre general dans ce

18 IV. P. des Affaires  
Royaume ; Son Altesse Royale  
Monseigneur le Prince d'Orange  
sur les instantes prieres & solli-  
citations reiterées de divers  
Lords & de plusieurs personnes  
de la premiere considération de  
ce Royaume, & en veuë que  
son Altesse M<sup>e</sup> le Prince  
& Madame la Princessse d'Or-  
ange mesme estant si considera-  
blement interessez dans la con-  
servation & maintien dudit  
Royaume, qu'ils ne pouvoient pas  
voir les differends & divisions  
dont il estoit agité sans danger  
d'estre exclus de la Couronne,  
estant obligez de veiller & pren-

dre soin de la conservation de ce  
Royaume » & qu'ainsi il avoit  
resolu sur de si justes fondemens  
de secourir la Nation contre un  
Gouvernement dont elle est opri-  
mée, & l'assister de ce qui depen-  
dra de son Altesse, d'autant qu'il  
est persuadé que le salut de cet  
Etat dont le soin luy est confié  
consiste souverainement en ce que  
ledit Royaume puisse demeurer  
en repos, & que la destiance en-  
tre le Roy & la Nation en soit  
estée; que son Altesse sachant  
que pour reussir dans une entre-  
prise si importante & si louable,  
& pour n'estre pas detournée

B ij

20 *IV. P. des Affaires*  
empeschée par gens mal intentionnez, il falloit passer dans ce Royaume avec des forces militaires, a donné connoissance de son dessein à leur Haute-Puissance, à laquelle il a demandé assistance. Après a voir meurement examiné le tout, & consideré, que les Roys de France & de la Grand' Bretagne étoient dans une tres-bonne intelligence & amitié, ainsi qu'on leur en avoit plusieurs fois donné des assurances, & qu'ils avoient mesme une estroite & particulière alliance entr'eux; Leur Haute-Puissance estant informée & avertie

que leursdites Majestez avoient travaillé de concert pour dépouiller l'Etat de ses Alliez, & que le Roy de France a fait voir en plusieurs occasions qu'il n'étoit pas bien intentionné pour cet Etat, & qu'ainsi il estoit à craindre que si le Roy de la Grand' Bretagne pouvoit parvenir dans ses Royaumes à faire réussir ses desseins, & acquerir une puissance absolue sur son Peuple, ces deux Roys par interest d'Etat, par haine & animosité contre la Religion Protestante, tâcheroient de renverser entièrement cet Etat, & mesme l'a-

22 *IV. P. des Affaires*  
neantir, s'il estoit possible, à loué  
le bon dessein de l'entreprise de  
son Altesse cy-devant mentionné,  
et a resolu de luy accorder pour  
assistance quelques Vaisseaux et  
quelques Troupes comme auxi-  
liaires, en consequence son Al-  
tesse a declaré à Leur Haute-  
Puissance qu'elle estoit resoluë de  
passer avec l'aide de Dieu en  
Angleterre sans avoir la moindre  
vene de s'emparer du Royaume,  
ou de subjuger, ou de détrôner  
le Roy, moins encore pour s'en-  
rendre le Maistre, ou pour ren-  
verser ou aporter quelque chan-  
gement à la succession legitime,

moins encore pour exterminer la Religion Catholique, mais seulement & uniquement pour secourir la Nation, pour le retablissement des Privileges qui ont été cassez, comme aussi pour la conservation de leur Religion & de la liberté, afin de poursuivre & procurer qu'il soit convoqué un Parlement libre & legitime, composé de personnes de la qualité requise selon les Loix & la forme de ce Gouvernement, & que dans iceluy il puisse estre délibéré, & arresté, ce qui sera jugé nécessaire pour faire donner aux Lords, au Cler-

24 *IV. P. des Affaires*  
gé, à la Noblesse & au Peuple  
une entiere assurance que les  
Loix, Droits & Privileges de  
leur Royaume ne seront pas vio-  
lez ny revoquez à l'avenir,  
que leur Haute-Puissance espere  
& assure avec la grace de Dieu,  
que le repos & la concorde seront  
retablis en ce Royaume, & que  
par ce moyen, il sera mis en  
estat de pourvoir concourir au bien  
commun de la Chrestienté & de  
la Paix de l'Europe.

Quoy que j'aye déjà ré-  
pondu à cette Piece, dans la-  
quelle il n'y a pas une raison  
qui

qui ne soit véritablement fausse , & employée pour couvrir l'ambition du Prince d'Orange , j'y pourrois répondre encore une fois, puis que depuis qu'elle a été délivrée aux Ministres Etrangers à la Haye & donnée dans toutes les Cours de l'Europe, il ne s'est passé aucun jour, où le Prince d'Orange n'ait fait voir le contraire de tout ce qu'elle contient , mais il avoit besoin de prétextes pour cacher l'ambition devo-  
rante qui le fait agir. Il falloit qu'il commençast, & aportast

26 *IV. P. des Affaires*  
des raisons pour se mettre en  
campagne. Il falloit mesme  
qu'il trompaist ceux des Etats  
qui n'estoient point dans sa  
confidence , c'est à dire qu'il  
ébloüist le Peuple , car ceux  
qui gouvernent sont ou ses  
Creatures, ou des gens timi-  
des , qui craignant d'estre  
traitez comme l'ont esté  
quelques autres qui avant eux  
ont possédé les mesmes em-  
plois , consentent à tout , &  
sacrifient leur Patrie à leur  
peu de fermeté.

Quelque sujet qu'on eust  
de combattre la Piece que

vous venez de lire, il sembloit qu'en l'attaquant lors qu'elle a paru, on auroit pu repliquer qu'il en falloit attendre la suite, & que le temps feroit voir la vérité. Le temps est venu, la vérité a paru, & tout s'est trouvé conforme à ce que je vous ay marqué sur ce sujet, qui n'estoit rien autre chose que ce qu'en croyoient les gens qui ont un peu de connoissance du monde. La Religion n'a aucune part à l'affaire d'aujourd'hui; elle sert uniquement de prétexte à l'ambition

Cij

28 *IV. P. des Affaires*  
d'un seul homme; tout autre  
eust été trop foible pour un  
dessein aussi vaste. La Reli-  
gion est la seule chose qui  
puisse faire mouvoir tous les  
peuples sans qu'ils veuillent  
rien entendre, & quand ils  
sont une fois en mouvement,  
on leur donne des Chefs affi-  
âez, après quoy ils se trou-  
vent pris comme les Bestes  
feroces, qu'on fait tomber  
dans des pieges, & dont on  
fait ensuite tout ce que l'on  
veut. Il ne faut présentement  
qu'examiner quelques articles  
de la Deliberation des Etats,  
puis que ce qui s'est passé de-

puis ce temps-là, doit l'avoir justifiée, ou en avoir fait connoistre la fausseté. On me dira que ce n'est plus une chose nouvelle. Il est pourtant vray qu'à l'approfondir on trouvera que comme on le doit faire, c'est le fondement de tout. C'est par là qu'on peut sçavoir si ce qu'a fait le Prince d'Orange, est juste ou injuste. Il peut éblouir les gens qui sont aisez à surprendre, & qui n'examinent pas les motifs & l'origine de ce qu'ils voyent. Ils sont semblables à ceux

30

*IV. P. des Affaires*  
qui admirent des Bastimens  
qui ont une fort belle appa-  
rence , mais dont les fonde-  
mens sont mal faits ou bastis  
sur le sable , & qui ont de la  
peine à se maintenir pendant  
la vie de ceux dont l'ambi-  
tion les a fait construire.

Il falloit des pretextes au  
grand armement des Etats  
& du Prince d'Orange pour  
envahir l'Angleterre ; on en  
a donné ; les fondemens en-  
sont méchans , & semblables  
à ceux d'un bastiment qu'on  
fait d'une belle pierre , mais  
cette pierre n'a pas la dureté  
necessaire. On élève après ce-

la , mais avec des ornemens dont la beauté éblouit , & empesche de songer à la solidité de l'édifice. C'est de cette sorte que l'on agit aujourd'huy dans l'affaire d'Angleterre ; le fondement de la descente dans ce Royaume a paru beau , quoy que peu solide ; on le poursuit avec des pretextes bien colorez , & qui semblent ne regarder que le bien public , quoy que tout ce grand mouvement ne soit que pour l'élevation d'un seul homme dont l'ambition est demesurée. Il n'est pas le

32 *IV. P. des Affaires*  
seul qui ait fait mouvoir tant  
de bras sans que la véritable  
cause en ait été connue du  
public. Le Medecin de Xer-  
xes avoit envie de manger des  
Figues, & il engagea ce Mo-  
narque sous un specieux pre-  
texte à couvrir la Mer de  
Vaisseaux, pour passer dans  
la Contrée où elles estoient.  
Les plus grandes Guerres, &  
pour lesquelles on a donné  
les manifestes les plus appa-  
reils, n'ont été souvent cau-  
sées que par une intrigue de  
Cabinet, & quelquefois pour  
perdre ou pour éloigner des

gens par un pur motif de jaloufie. Si l'on examine toutes nos *Histoires*, on trouvera que l'amour & l'ambition ont presque toujours eu part aux Guerres qui paroissoient les plus justes par les pretextes qu'on leur donnoit. On ne doit pas s'étonner après cela si le Prince d'Orange a couvert du manteau de la Religion, le pressant desir qu'il a toujours eu de commander, & qui pour un homme si politique, si froid, & si dissimulé, luy a toujours fait sacrifier trop visiblement, &

34 *IV. P. des Affaires*  
avec trop de violence, tout  
ce qui s'est opposé à l'am-  
bition qui le tourmente. Mais  
cer article m'emporte trop  
loin, je viens à ce que j'ay  
encore à vous dire sur la  
déliberation des Etats.

On y expose d'abord l'at-  
teinte qu'on suppose que le  
Roy a donnée aux Loix. Je ne  
vous explique point de quelle  
maniere, puis que vous venez  
de la lire ; mais je répondray  
à cela que le Roy d'Angle-  
terre est bien malheureux,  
de ce que pour l'accabler on  
enverse toutes les Loix qui

empeschent dans tous les autres Etats que les plus misérables ne soient oppimez. Dieu laisse du temps au Pecheur afin qu'il se convertisse, & il l'en fait souvent avertir par ses Ministres. Quelque peu considerable que puisse estre un homme, & de quelques crimes qu'il soit chargé, les Juges de la Terre ne le condamnent jamais, qu'ils ne luy permettent auparavant, non seulement de se défendre, mais de prendre du conseil. Le Prince d'Orange qui a ac-

36 *IV. P. des Affaires*  
cusé , jugé , & condamné le  
Roy d'Angleterre , en a usé  
tout autrement , & comme  
il auroit esté faillé que ce  
Prince parust aussi-peu cou-  
pable qu'il l'est en effet , il  
a voulu le surprendre , comme  
je vous l'ay fait voir. Ce  
procedé qui feroit condam-  
ner celuy qui s'en serviroit  
contre l'homme mesme le  
plus inconnu , rend extreme-  
ment coupable le Neveu  
contre l'Oncle , & le Gendre  
contre le Beaupere. On peut  
conclure de là qu'un Prince  
qui se noircit de tant d'in-

justices , & qui se déclare contre son sang , qu'il attaque & qu'il poursuit , n'est plus croyable lors qu'il couvre ses entreprises du voile de la Religion , puisqu'au contraire , il devient impie , & se sert de ce qu'il y a de plus sacré pour autoriser tout ce que peut suggerer d'injuste la plus violente ambition.

A l'égard de ce que les Etats disent dans la même piece, que le Prince d'Orange a esté appellé en Angleterre , j'ay montré dans la troisième Partie de cette Histoire , qu'il

s'y estoit fait appeller, car il y a bien de la difference entre estre prié d'une chose, & gagner des gens pour s'en faire prier. On pouvoit m'accuser alors de parler de moy-mesme, & par conjecture, quoy que neanmoins j'eusse une entiere certitude de ce que je disois, mais il ne s'est point passé de jour depuis ce temps-là, qu'on n'ait eu de nouvelles preuves de cette vérité, & ceux qui ont commerce en Angleterre & qui en sçavent les affaires, apprennent par toutes les Let-

tres qu'ils en reçoivent , le chagrin de la plufpart de ceux qui ont donné dans les pieges que leur a tendus le Prince d'Orange. Ils ne peuvent voir sans murmurer qu'il ait poussé son entre-prise beaucoup plus loin qu'il ne leur avoit fait croire, lors qu'il les a engagez plû-tost pour contenter son ambition , que pour tenir ce qu'il leur avoit promis , ce Prince ne connoiffant point de moderation lors qu'il s'agit de remplir l'ardente & avide passion qu'il a de com-mander.

On se plaint dans ce  
mesme Extrait des mauvais  
conseils donnez au Roy par  
ses Ministres. Cependant on  
a découvert depuis la def-  
cente du Prince d'Orange  
en Angleterre , qu'il éstoit  
d'intelligence avec les prin-  
cipaux Ministres de Sa Ma-  
jesté Britannique, pour luy  
suggerer les conseils dont on  
pusit luy faire des crimes ,  
quand il les auroit suivis.  
Quelques-uns de ces Minis-  
tres , pour s'attirer la plus  
secrete confidence de ce Mo-  
narque , & pour le mieux

trahir en rapportant tout au Prince d'Orange, ont feint de se rendre Catholiques; ils luy ont conseillé tout ce qu'on vouloit qu'il fust pour fournir des pretextes qui donnassent lieu d'armer pour envahir l'Angleterre, & ils ont disparu ensuite, parce qu'ils ne pouvoient laisser voir qu'ils estoient bien avec le Prince d'Orange, sans que leur trahison fust reconnue de toute la terre. Ils ne pouvoient estre non plus du nombre de ceux dont ce Prince demande la punition, puis qu'ils

42 *IV. P. des Affaires*  
n'ont rien fait que de con-  
cert avec luy ; mais on verra  
un jour leur fortune croistre  
avec celle du Prince d'Oran-  
ge, supposé qu'elle ne le pre-  
cipite pas après l'avoir élevé.

La perfidie de ces Ministres  
du Roy, en le rendant plus  
à plaindre, ne le rend pas  
plus coupable, puis que Sa  
Majesté n'a rien fait, com-  
me vous le verrez dans la  
suite, qui soit contraire à la  
liberté de conscience qu'Elle  
a bien voulu permettre à ses  
Sujets, & qui a été authori-  
sée par le dernier Parlement.

Mais si cette trahison rend le Roy plus malheureux, elle rend le Prince d'Orange tout-à-fait coupable. Elle fait connoistre toute son ambition, & desabuse les plus credules, qui ont été d'abord assez simples pour s'imaginer que la Religion le faisoit agir, en leur faisant voir qu'elle n'a fervy, & ne sera encore que de pretexte pour couvrir le plus violent desir de regner qui puisse jamais entrer dans le cœur d'un homme. Vous pouvez regarder comme des faits certains, & non com-

44 *IV. P. des Affaires*  
me des raisonnemens, ce que  
je viens de vous rapporter.  
Rien n'est plus constant ny  
plus connu de ceux qui sça-  
vent les affaires d'Angleterre.  
Je pourrois icy entrer dans un  
detail de toutes les subtilitez  
que le Prince d'Orange , &  
ses confidens ont employées  
pour faire croire au Roy d'An-  
gleterre , que le grand arme-  
ment de la Hollande n'estoit  
destiné que contre la France ,  
mais j'ay plusieurs choses à  
vous dire d'une plus grande  
importance.

Quand on se sert d'un pre-

texte pour venir à bout de quelque entreprise , il faut bien prendre garde de ne se pas servir d'un second qui le détruise , & sur tout lors qu'on y employe la Religion , parce qu'un pretexte aussi saint que celuy-là doit estre seul pour estre cru véritable . Ainsi le Prince d'Orange qui a fait faire aux Etats l'acte de leurs resolutions qu'ils ont delivré , & auquel j'ay commencé à faire une seconde réponse , a fait une faute essentielle en joignant à ce pretexte de Religion , la crainte

46 *IV. P. des Affaires*  
qu'il y marque avoir d'estre  
exclus de la succession d'une  
Couronne qu'il dit luy devoir  
un jour appartenir. Lors  
qu'on fait paroistre un inter-  
est purement humain, & que  
cet interest regarde feul celuy  
qui l'expose , on démeille  
aussi-tost la vérité; on voit  
que la Religion ne sert que  
de prétexte lors qu'on la met  
à la teste d'autres raisons.  
On reconnoist l'homme &  
sa faiblesse , & c'est ainsi que  
le Ciel permet que l'ambi-  
tieux se découvre , & qu'il  
paroisse tout ce qu'il est.

Il y a un troisième prétexte dans l'acte des résolutions des Etats, pour autoriser la descente en Angleterre, qui achève de faire voir que la Religion n'y a nulle part. On y suppose que le Roy de France & le Roy d'Angleterre avoient résolu de renverser la Hollande, & de l'ancantir, s'il estoit possible. On pourroit répondre à cela que ce ne sont que des présumptions, & que sur de simples conjectures, on ne doit pas détrôner un Roy, après avoir sourdement corrompu

48 *IV. P. des Affaires*  
la pluspart de ses Sujets. C'est  
aller trop vite , & agir un  
peu violemment. Quoy qu'il  
y ait des loix qui permettent  
de surprendre ses ennemis ,  
ce n'est jamais de cette ma-  
niere, & l'on est au moins  
obligé auparavant de leur  
declarer la guerre. Mais il ne  
faut pas s'étonner d'un pro-  
cedé si irregulier , puis qu'il  
n'y a rien de si faux que tout  
ce qui est exposé dans cette  
Deliberation. Voicy le nœud  
de l'affaire.

Le Prince d'Orange n'es-  
tant qu'un simple particulier  
pendant

pendant la Paix , & son ambition ne pouvant se satisfaire , parce qu'il ne pouvoit avoir aucun commandement , ny acquerir richesses ny gloire , avoit fait mouvoir depuis longtemps tous les ressorts imaginables pour faire entrer la Hollande dans quelque guerre , & particuliérément contre la France . Il n'en put venir à bout , & tout ce qu'il obtint des États , fut que s'il pouvoit faire en sorte que les Anglois se déclarassent contre elle , ils se joindroient à eux pour sou-

E

50 *IV. P. des Affaires*  
tenir cette guerre, Là dessus  
le Prince d'Orange n'épar-  
gna rien pour obliger Sa  
Majesté Britannique à l'en-  
treprendre ; mais ce Monar-  
que trouva à propos de ne  
s'y point engager. Tout estoit  
calme chez luy, l'Angleterre  
estoit heureuse ; il n'avoit  
aucun sujet de se plaindre de  
la France, & la prudence ne  
vouloit pas qu'il attaquast  
sans aucun pretexte l'Erat du  
monde qui est aujourd'huy  
le plus florissant, puis que  
s'il n'y a rien qui soit plus  
douteux que les évenemens

*du Temps.* si  
de la guerre , on en doit en-  
core beaucoup plus craindre  
le mauvais succès quand on  
a affaire à un puissant Enne-  
my. Le Prince d'Orange  
voyant qu'il ne pouvoit faire  
la guerre à la France , resolut  
de la faire à l'Angleterre , &  
de supposer que cette Cou-  
ronne d'accord en secret avec  
les François , avoit conjuré la  
perte de la Hollande. Il agit  
en cela comme font ceux qui  
accusent de peu de vertu les  
personnes qu'ils ont vaine-  
ment tâché de corrompre.

Vous remarquerez qu'au  
E ij

52 *IV. P. des Affaires*  
commencement de l'espèce  
de Manifeste des Etats auquel  
je réponds, on prend le pre-  
texte de la Religion, & qu'on  
dit que l'introduction de la  
Catholique en Angleterre,  
est ce qui oblige d'y aller  
faire descente pour y met-  
tre obstacle. Cela fait con-  
noître visiblement qu'on y  
veut détruire la Religion Ca-  
tholique. Ce n'est pas à dire  
pour cela qu'un vray zèle  
pour la Protestante anime  
ceux qui font valoir ce pre-  
texte ; mais c'est qu'estant  
Protestans, aussi-bien que

ceux avec qui ils ont intelligence , & généralement toute l'Armée , & les Chefs dont ils se servent pour l'expedition qu'ils veulent faire, il falloit nécessairement se déclarer pour cette Religion afin de descendre en Angleterre , n'y en ayant point qui ne soit bonne lors qu'on agit par ambition & par politique. Mais comme en se déclarant trop contre les Catholiques , on pouvoit faire ouvrir les yeux aux Princes qui professent cette Religion , & se les attirer ,

54 *IV. P. des Affaires*  
on a cru qu'il estoit de la  
prudence qu'on vist à la fin  
de la délibération des Etats  
qu'on n'alloit pas en An-  
gleterre pour exterminer la  
Religion Catholique. On y  
trouve cet article qui est en-  
tierement opposé à celuy  
qui fait tout le sujet de la  
descente du Prince d'Orange  
en ce Royaume , & par le-  
quel la délibération com-  
mence. La suite a confirmé  
que la politique seule l'y a-  
voit fait employer , puisque  
dés le même instant que le  
Prince d'Orange a cru son

pouvoir bien étably par l'évasion du Roy , il a donné des ordres si rigoureux contre les Catholiques, qu'ils ont tous esté batus , & volez dans toute l'étendue de l'Angleterre , & mesme cette cruauté s'est exercée sans avoir égard au droit des gens , plusieurs Ministres Publics ayant souffert les mesmes outrages. Je ne perdray point de temps à prouver des choses manifestes , & généralement reconnuës. Il ne faut qu'entendre ces Ministres dans toutes les Cours où ils se font retirer..

E. iiiij.

Enfin cette piece si bien concertée entre les Etats & le Prince d'Orange , & neanmoins si mal digérée , finit par tout ce qui peut marquer que ce Prince veut faire convoquer un Parlement libre. Chacun sçait que cela est impossible avec une Armée , & un party aussi puissant que le sien. Mais pour quitter les raisonnemens & revenir aux faits , vous verrez dans la suite qu'il n'y a jamais eu d'Assemblée pour laquelle les Elections ayent été si forcées , & qui se soient

faites avec plus de brigues ,  
le tout pour favoriser les des-  
seins du Prince d'Orange , &  
pour faire regner la Religion  
Protestante en Angleterre ,  
détruire entierement la Ca-  
tholique , en accablant ceux  
qui en font profession , &  
affoiblir l'Anglicane , afin de  
la détruire peu à peu , en  
sorte que la Protestante ve-  
nant à regner seule , le Prince  
d'Orange puisse regner aussi  
avec elle .

Voicy la Priere qui fut  
faite exprés un peu avant le  
départ du Prince d'Orange ,  
pour l'Angleterre .

S222222 2255252255

## P R I E R E

Pour demander à Dieu sa  
Prote<sup>ction</sup> au sujet des  
Affaires présentes.

**D**ieu, qui nous commandes  
de nous adresser à toy  
dans les jours de nostre nécessité,  
avec cette promesse que tu nous  
en tireras hors, et que nous te  
rendions nos tres-humbles actions  
de graces, nous nous prosternons  
extraordinairement devant le  
trône de ta Majesté sainte, pour

te demander ton secours d'en-haut dans la conjoncture presen-te, pour travailler à la deli-vrance de ton Eglise. Tu fçais, ô Dieu, combien de maux on luy a fait souffrir jusqu'icy, & le dessein que les Grands de la terre avvient comploté pour l'aneantir & la perdre, s'il estoit possible, sur la face de la terre. Nous te pouvons dire ce que disoit David, Pourquoy se mu-tinent les Nations, & pourquoy les Rois de la terre & les Princes consultent ensem-ble contre l'Eternel & contre son Oingt ? Ouy, grand Dieu,

60 *IV. P. des Affaires*

c'est contre toy qu'ils s'en prennent, puis qu'ils veulent anéantir la vérité de ta parole, & établir un culte idolâtre qui est en abomination devant tes yeux. Regarde, grand Dieu, du plus haut des Cieux l'affliction de ton Peuple, & descends du haut trône de ta gloire pour renverser & confondre leurs conseils, & ces complots qui ne tendent qu'à l'oppression de tes pauvres Enfans qui gemissent sous le pesant fardeau de la persécution. Assemble les Rois & les Princes qui te servent en pureté, pour défendre ta cause.

Rends-les victorieux de tes ennemis Et toy, Dieu des Armées, rends leurs mains habiles au combat, & environne-les de ta sauve-garde. Nous te demandons en particulier cette grace en faveur de Monseigneur le Prince d'Orange. C'est luy qui porte plus avant gravé en son sein l'opprobre qui a été fait & que l'on veut faire à ton Eglise ; soutiens sa cause, puis que c'est la tienne, & luy donne la grace d'estre victorieux de tous ses Ennemis. Son entreprise est dangereuse, mais que ne pourra-t-il pas faire, s'il est

62 *IV. P. des Affaires*  
soutenu par ta main ? Commande à la Mer & à ses flots impétueux de s'aplanir en sa présence ; retiens les vents contraires dans leurs cachots, & ne permets aucun souffle qui ne luy soit favorable. Toy qui fis autrefois dire à Josué par Moysé, Fortifie-toy & te renforce, fortifie & renforce toy-mesme ce grand Prince qui est le Conducteur de ton Peuple, ce grand Josué que tu nous as donné pour estre le Zorobabel qui doit rétablir ta Ferusalem. Qu'il soit l'Oingt de ta vertu & de ta force ; qu'il soit intrepide au mi-

lieu des plus grands hazards,  
qu'il ait la force de Samson, le  
bonheur de Gédéon, les victoires  
de David, & qu'enfin après  
les signalées victoires que tu luy  
feras remporter, il soit vu Prince  
pacifique comme Salomon.  
Agreez, Seigneur, la bénédiction  
dont nous l'accompagnons.  
L'Eternel, ô grand Prince, te  
réponde au jour que tu seras en  
détresse; que le nom du Dieu  
de Jacob te mette en une haute  
retraite, qu'il t'envoie son secours  
du saint lieu, & te soutienne de Sion; qu'il se souvienne  
de toutes tes oblations, qu'il

64 *IV. P. des Affaires*  
te donne selon ton cœur, & ac-  
complisse tout ton conseil. O  
Seigneur, tu sc̄ais que tu as fait  
venir ce grand Prince au monde  
comme par miracle ; tu le con-  
serveras aussi comme par un  
mesme miracle. Tu as été son  
Dieu dès le ventre de sa Mere ;  
tu l'as élevé sur tes genoux.  
Ta main tutrice l'a garanti de  
la main de ses Ennemis, tu as  
déjà exploité de grandes choses  
par sa valeur & par sa vertu,  
Ton Peuple le regarde comme la  
colomne de son Eglise ; & vou-  
drois-tu, grand Dieu, le priver  
de cet appuy, qui dans ce mal-

heureux temps fait toute sa consolation ? Souviens-toy, ô Eternel, des travaux de nos Peres pour l'établissement & le maintien de ton saint Evangile. Ils ont éprouvé en mille occasions que tu estois leur Dieu, tu les as conservés dans les combats, dans les Sieges, dans les Batailles, & dans mille dangers ; nous espérons, Seigneur, de ta miséricorde que tu protégeras encore avec plus de force, ce Prince qui a bien plus de redoutables ennemis en teste. Abrege, ô Eternel, abrege plutôt nos jours que ceux d'une personne si précieuse. Que

66 IV. P. des Affaires  
les saints Anges campent tout  
autour de luy. Fais-<sup>te</sup> combattre  
comme tu fis du temps de Sen-  
nacherib, pour exterminer tous  
ces Idolatres qui voudront s'op-  
poser à ses Armes. Apporte, ô  
Dieu, tes deux guides, ta grace  
& ta vérité, afin que ce Prince-  
venant à bout de ses justes en-  
treprises, ton Eglise dresse ses  
Banicres, & chante ses saints  
Cantiques, Dieu s'est mon-  
tré, & ses ennemis ont été  
confondus, *Alleluia, alleluia.*  
Le salut & la force ap-  
partiennent à l'Eternel nostre  
Dieu. Soutiens, Pere celeste

en ce rencontre le cœur de S. A. Madame la Princesse d'Orange, son illustre Epouse, assure-la contre toute crainte, que tu seras la délivrance de son Epoux, & qu'aucun mal n'approchera de son tabernacle. Exauce, Pere saint, les prières ardentes qu'elle fait monter en ta présence. Que ton bon esprit soit avec elle pour la consoler dans cette esperance, & fais qu'il n'approche de sa sacrée personne que des Messagers de bonnes nouvelles. Tu le feras, Seigneur, puis que tu as remply son cœur de la crainte de ton nom. Conserve-luy la

Eij.

68 *IV. P. des Affaires*  
santé, conserve-luy la vie, afin  
qu'estant élevée à la haute di-  
gnité que nous luy souhaitons  
avec tant d'ardeur, elle soit la  
nourrice de ton Eglise, l'Ester de  
nostre siecle, & la bienheureuse  
Marie qui fera reconnoistre le  
Sauveur du monde en soutenant  
son Eglise, & en faisant porter  
ton Evangile jusqu'au bout de  
la terre. Helas, Seigneur, nous  
pourrions attendre toutes ces gra-  
ces avec certitude, si nous n'e-  
stions grands pecheurs ; mais  
comme nous nous sentons extre-  
mement coupables, nous sommes  
dans des craines continues.

*Rassure-nous, ô Eternel, par ta  
sainte misericorde, qui laverà  
tous nos grands pechez dans le  
sang de nostre Sauveur, au nom  
duquel nous te prions, disant  
Ainsi soit-il.*

J'ay déjà répondu avec tant  
d'exactitude à cette Priere,  
que je puis dire que je l'ay  
combatuë dans tout ce qu'elle  
contient. Ce n'est pas qu'elle  
ne soit bonne en elle-mes-  
me, toutes ses parties estant  
tirées de l'Ecriture pour en  
faire un tout. Je l'ay recon-  
nu la premiere fois que j'en  
ay parlé, & je croy que je ne

70 *IV. P. des Affaires*  
puis trop le repeter , pour  
empescher ceux qui la liront  
& qui n'auront pas veu ce  
que j'en ay dit dans la troi-  
sième Partie des Affaires du  
Temps , de s'imaginer que  
je condamne une chose qu'ils  
trouveront presque toute du  
Texte sacré ; mais ils doi-  
vent prendre garde que je  
n'en blâme que la seule ap-  
plication , dont j'ay fait voir  
le faux , & le ridicule.

Voicy une autre Priere qui  
parut un peu après que le  
Prince d'Orange se fut em-  
barqué. Elle avoit ce titre ,

ଅନ୍ତର୍ଭାବରେ ହୁଏ ପ୍ରକାଶ ହେଲାଣ୍ଟିର୍ବାନ୍ଦି

## PRIERE DES REFUGIEZ

Pour demander à Dieu sa  
Benediction en faveur de  
l'entreprise du Prince d'Or-  
range.

**S**eigneur, nostre grand Dieu,  
et nostre Pere celeste, nous  
nous humilions extraordinaire-  
ment devant le Trône de ta  
grâce, pour te supplier du plus  
profond de nos cœurs de vouloir  
accompagner de ta sainte bene-  
diction l'execution du plus grand  
dessein que nous ayons vu dans

72 *IV. P. des Affaires*  
le monde chrestien & reformé.  
Il s'agit purement de ta gloire  
& du salut de tes pauvres en-  
fans ; de ta gloire qui est mépri-  
sée ; de ta Religion qui est per-  
secutée, haye, trahie, & abolie  
presque dans tous les endroits du  
Monde ; du salut de tes enfants  
qui ont éprouvé & qui éprou-  
vent encore tous les jours la  
fureur & la rage des persecu-  
teurs. Jusques à quand, ô Dieu,  
souffriras-tu que les Ennemis  
de ta gloire triomphent ainsi  
en te blasphémant, & qu'ils  
dressent leurs trophées dam-  
nables sur les ruines de ta  
maison ?

maison ? Pourquoy s'avancent les Rois de la Terre & les Princes, & consultent ensemble contre le Seigneur & contre son Christ ? Rompons, disent-ils, leurs liens, & rejettions de nous leurs chevestres. O Dieu, ne te tiens point coy, ne te tais point, & ne te repose plus; car voicy, tes Ennemis bruyent, & tous ceux qui te haïssent ont levé la teste. Ils ont consulté finement en secret contre ton Peuple, & ont tenu conseil à l'encontre des tiens ; ils ont consulté d'un mesme courage

74 *IV. P. des Affaires*  
ensemble, & ont fait alliance  
contre toy, & ont dit, venez  
& les défaisons ; qu'ils ne  
soient plus Nations, & qu'il  
ne soit plus fait mention du  
nom d'Israël. Dieu des van-  
geances, Seigneur des van-  
geances, montre toy claire-  
ment toy qui es Juge de la  
Terre. Eleve-toy, rends le  
loyer aux orgueilleux. Jus-  
ques à quand les méchans  
s'en orgueilleront ils, & tous  
ceux qui sont addonnez à  
malice parleront fierement &  
se vanteront ? Aye pitié de  
tes enfans qui sont affection-

nez aux pierres de ta Maison,  
& qui ont pitié de sa poudre.  
Leve-toy, ô Dieu, & aye  
compassion de ta pauvre Sion,  
car il est temps que tu luy  
sois favorable, parce que le  
temps propice de sa déli-  
vrance s'approche : O Dieu,  
qui es nostre Roy, ordonne  
que Jacob soit délivré par  
ta vertu. Nous foulèrons  
ceux qui s'élèveront contre  
nous, par ton moyen nous  
repousserons nos adversaires.  
Entre les personnes distinguées  
qui prennent le plus de part à  
la desolation de ton Eglise, &  
G ij

76. IV. P. des Affaires  
qui travaillent avec le plus d'ar-  
deur à son rétablissement , nous  
te recommandons la personne de  
Son Altesse , Monseigneur le  
Prince d'Orange. C'est de luy  
après toy que nous attendons  
nostre délivrance. Tu l'as choisi  
comme un instrument d'elite  
pour défendre ta cause , &  
porter ton nom entre les  
Nations ; tiens-le donc cher  
comme la prunelle de ton  
œil. Environne-le de ta sauve-  
garde comme d'une muraille d'ai-  
rain , & mesme de feu , afin  
qu'il soit invulnérable à tous les  
traits de ses Ennemis. O Dieu ,

qui sondes les reins & les cœurs , tu l'as sondé , tu l'as éprouvé ; Tu sc̄ais que l'unique but qu'il se propose dans cette grande entreprise , c'est l'avancement de ton R̄gne , la délivrance de ton Eglise , le salut & la liberté des Peuples qui appartiennent à ton Election. C'est bien moins aux Couronnes corruptibles de la Terre que ce grand Prince aspire , qu'aux Couronnes incorruptibles de ton Ciel. Cependant si c'est ta volonté de l'y appeler , comme sa naissance & celle de son Altesse Royale , Madame la Princessse

G. iij.

78 *IV. P. des Affaires*

*d'Orange, sa tres-digne Epouse, luy en donnent des droits incontestables, que ta valansé soit faite, qu'elle luy soit pour regle, que ta providence le conduise, & que tes promesses le consolent. Et puis qu'il a mis son amour en toy, tu le délivreras, tu le mettras hors de danger, parce qu'il connoist ton nom.*

*Nous te prions aussi pour Son Altesse Royale, Madame la Princesse d'Orange, sa tres-chere Epouse. Donne-luy selon les justes desirs de son cœur, entretiens la pieté dans son ame, qu'elle y soit comme dans son*

centre. Elle n'envisage les Cour-  
ronnes que tu luy prépares sur la  
Terre, que par les foibles rap-  
ports qu'elles ont avec celles que  
tu luy as préparées dans ton  
Paradis. Conserve-luy ses jours,  
& luy fais sans cesse éprouver  
que la pieté a les promesses de  
la vie présente, & de celle  
qui est à venir. Nous te prions  
aussi pour nos Seigneurs les Etats  
de ces benites Provinces. Sois,  
ô grand Dieu, leur loyer très-  
abondant dès cette vie, en atten-  
dant la beatitude éternelle, en  
laquelle tu les admettras un jour.  
Nsus te demandons aussi ta mes-

G. iiiij.

80 *IV. P. des Affaires*  
me grace pour toute cette gene-  
reuse Noblesse d'Angleterre &  
d'Ecosse, qui ont part des pre-  
miers à cette grande entreprise.  
C'est par leurs moyens, accompa-  
gnez de ta sainte benediction,  
qu'elle s'executera. Rends-leur  
selon leurs œuvres leur liberté  
dés à present à laquelle ils aspi-  
rent, & pour laquelle ils tra-  
vaillent en attendant la posse-  
sion de ta gloire éternelle. Ré-  
pans, ô Dieu, ta sainte bene-  
diction sur cette Flotte qui est  
en Mer, benis tous ceux qui  
sont dessus, sois toy-mesme leur  
Pilote. Etoile matiniere, sois

leur Nord. Seigneur, les fleu-  
ves ont élevé leur bruit &  
leurs flots ; mais toy , Sei-  
gneur , qui es là-haut , &  
qui es plus puissant que le  
bruit des grosses eaux , & que  
les fortes vagues de la Mer ,  
tu as puissance sur l'enflement  
de la Mer , quand ses vagues  
s'élévent tu les fais abaisser ,  
Seigneur, fais-nous retourner  
de captivité comme ruisseaux  
au Midy. Que ceux qui ont  
semé en larmes moissonnent  
en liesse. O Dieu , haste-toy  
de venir à nous , tu es nostre  
aide & nostre Liberateur.

— O Dieu, ne tarde point, tu paracheveras ton œuvre. Seigneur, ta benignité dure éternellement, tu ne delaisseras point l'œuvre de tes mains.  
*Ainsi soit-il.*

Cette seconde Priere estant du caractère de la precedente, l'application n'en est pas plus soutenable. Il n'y a rien qui frappe d'abord davantage que des paroies de l'Ecriture qu'on ne doit lire qu'avec beaucoup de respect, mais en examinant le sujet pour lequel on les emploie, on

trouve que ce n'est qu'un beau tissu , qui feroit tout admirable , s'il convenoit à la cause qu'on tâche de soutenir. On dit d'abord en parlant de la Religion Protestante , qu'elle est persécutée , haye , trahie , & abolie presque dans tous les endroits du monde. Comment peut-on avancer que cette Religion est persécutée & presque abolie dans toute la terre , puis qu'elle n'a cours que dans quelques Etats de l'Europe? Les Catholiques qui sont zeliez pour les veritez & pour

84 *IV. P. des Affaires*  
les misteres dont ils font pro-  
fession, les vont enseigner  
aux Nations les plus recu-  
lées, sans se mettre en peine  
ny des perils où ils s'exposent,  
ny des fatigues qu'il faut  
qu'ils effuyent, mais on n'a  
point veu que les Protestans  
ayent jamais pris soin de pas-  
ser les Mers, pour aller por-  
ter aux Peuples barbares la  
connoissance de ce qu'ils  
croyent. La gloire de Dieu  
ne les touche point hors de  
leurs Etats, parce que la po-  
litique y fait leur Religion,  
& il est bien surprenant qu'ils

entreprendront leur première Mission chez leurs Voisins, & qu'ils la fassent avec une Flote tres-nombreuse, eux dont la ferveur n'a point été jusqu'icy assez ardente pour leur faire équiper un seul Vaisseau qui portast quelques uns de leurs Ministres jusqu'au nouveau Monde, afin d'y répandre leurs lumieres.

On marque au milieu de cette Priere que c'est bien moins aux Couronnes corruptibles de la terre qu'aspire le Prince d'Orange, qu'aux Couronnes incorruptibles du

Ciel. Je demande s'il y a quelqu'un dans toute l'Europe , à qui la conduite de ce Prince donne lieu de croire que les interests du Ciel soient la seule chose qu'il ait en veue. J'ay déjà fait voir que si des Enemis Etrangers avoient attaqué le Roy d'Angleterre, le Prince d'Orange , en qualité de Neveu, quand mesme il n'auroit pas eu celle de Gendre , auroit deu le secourir; & c'est luy qui la force en main vient se rendre maître de son Royaume , & qui ne luy pouvant oster le titre

de Roy, le dépouille au moins de la puissance suprême. Un Prince qui viole ainsi les droits les plus légitimes, & les plus sacrés, fait assez connoustre qu'une Couronne de la terre, quelque corrupible qu'elle soit, ne luy ferait pas de peine à porter.

On ajoute, que si c'est la volonté de Dieu d'elever le Prince d'Orange au Trône, comme sa naissance, & celle de la Princesse d'Orange, sa femme, luy en donnent des droits incontestables, la volonté du Tres-Haut soit faite.

Voilà des gens bien soumis aux ordres de Dieu , ou plû-tost , voilà des gens qui croient bien legerement que Dieu peut vouloir des choses toutes contraires à ce qu'il ordonne. Dieu veut que dans les Royaumes hereditaires l'ordre des successions soit inviolable ; & comment le Prince d'Orange pourra-t-il estre appellé à la Couronne d'Angleterre, au droit de Madame la Princesse d'Orange sa Femme , tant que le Roy de la Grande Bretagne & le Prince de Galles seront

vivans ? Si l'on pretend que le Roy doive perdre la Couronne parce qu'il est Catholique, pourquoi commencer par luy ce qui n'a point esté fait auparavant ? Après la mort d'Edouard, Fils de Henry VIII. Marie sa Sœur fut élevée sur le Trône, quoys qu'elle fust Catholique. On ne luy fit point un crime de la Religion qu'elle professoit, & si sa vie eust esté plus longue, l'Angleterre ne seroit peut-estre pas aujourd'huy dans les erreurs où la replongea le regne d'Elizabeth. Ainsi

90 *IV. P. des Affaires*  
il faut demeurer d'accord que  
ces pretendus Refugiez , au  
nom de qui la Priere est faite ,  
ont un zele bien outré , de  
se résoudre à voir si patien-  
tement la Couronne d'Angle-  
terre passer sur la teste du  
Prince d'Orange , qui ne  
sçauroit la porter , dans l'estat  
où sont les choses , sans s'ac-  
querir le titre d'Usurpateur ,  
& par consequent sans s'atti-  
rer l'indignation & la colere  
du Ciel , rien n'estant plus  
odieux à Dieu & aux hom-  
mes que les Usurpations , puis  
qu'elles ne peuvent estre éta-

Blies que par tyrannie & par violence.

Quoy que le Prince d'Orange paroisse avoir d'abord conduit ses desseins avec assez de bonheur , il n'est pas encore temps de juger de ce succès. Nous n'avons vu jusqu'icy que les commencemens de son entreprise , la fin en est incertaine , & tant que l'Angleterre n'aura pas été tranquille au moins pendant une année, on ne pourra dire que ce Prince ait réussi. Quand même il arriveroit que les

Hij

92 *IV. P. des Affaires*  
choses tournassent comme il  
le souhaite, il n'en seroit pas  
plus justifié. Quoy que quel-  
quefois les méchans prospe-  
rent, on ne doit pas conclu-  
re de là que ce qui les fait  
agir soit juste; au contraire,  
les grands avantages qu'ils  
obtiennent sur la terre sont  
bien souvent la punition de  
leurs crimes, & ne leur sont  
accordez que pour les mettre  
dans un certain calme assou-  
pissant qui les empesche de  
se reconnoistre. D'ailleurs, il  
n'y a personne qui ne con-  
vienne qu'en plusieurs oc-

casions il plaist à Dieu de se servir d'eux pour punir des Peuples qui ont merité sa haine ; & n'avons-nous pas encore le souvenir tout récent du plus horrible attentat que des Sujets puissent commettre contre leur Roy ? Dieu a bien voulu se faire appeler le Dieu des Vengeances , l'Angleterre doit trembler.

Avant que d'entrer dans la suite de ce qui s'y passe , il n'est pas hors de propos de vous faire remarquer que quand le Prince d'Orange

94 *IV. P. des Affaires*  
a commencé à écouter les  
conseils de son ambition  
pour détrôner Sa Majesté  
Britannique, les affaires de ce  
Royaume estoient dans une  
situation tranquille. Le Roy  
éstoit content de ses Peuples,  
comme les Peuples l'estoient  
de leur Roy. C'estoit un rè-  
gne paisible, & le sang des  
Citoyens n'avoit jamais été  
moins répandu que sous ce  
Monarque. C'est ce qu'on a  
veu fort rarement lors que les  
Tyrans ont été les maîtres.  
Quoy qu'ils éblouissent d'a-  
bord avec les grands noms

de Religion & de Loix, la  
suite de leur domination n'est  
jamais tranquille; ils ne se  
peuvent maintenir que par  
force, & l'on ne voit que des  
conspirations tant que dura-  
rent ces regnes forcez. S'ils  
commencent ordinairement  
avec les acclamations des  
Peuples, s'ils sont appellez  
les Restaurateurs des Loix &  
de la Religion, tous ces ap-  
plaudissemens ne se font que  
par leurs Creatures, par des  
traistres, par des interessez,  
par des voix achetées qu'une  
Armée soutient, & enfin par

96 *IV. P. des Affaires*  
des scelerats qui ferment la  
bouche aux honestes gens,  
que la prudence & la crainte  
empeschent de parler. Il n'y  
a personne qui ne demeure  
d'accord, du moins en soi-  
mesme lors qu'il a des inte-  
rests contraires qui ne luy  
permettent pas de l'avouer,  
que tous ceux qui envahis-  
sent des Etats, & qui les usur-  
pent sur leurs veritables Sou-  
verains, sont gens qui ne re-  
connoissent ny le Ciel ny la  
Terre, ny Dieu, ny les Hom-  
mes, ny la Religion, ny les  
Loix. Ainsi, l'on peut dire  
qu'ils

iqu'ils sont continuellement à la bouche ce qu'ils ne sentent pas dans le cœur. Ce sont des choses généralement retrouvées & qui ne peuvent estre lisiées, & il faut estre bien hardy, ou bien aveuglé pour mettre au nombre des belles actions, celles qui de leur nature sont reconnues pour méchantes. Celuy qui a la force en main, est il plus honneste homme, parce qu'il triomphe, & qu'il est applaudi par un party qu'il a corrompu, & que les coups qu'il porte à un grand

Roy , plaisent à ceux qui croyent sa perte utile à leurs affaires , & qui préfèrent leurs avantages à ceux de la Religion , en se montrant plus politiques que Chrestiens , & plus intéressez que justes . La Hollande a de fortes raisons d'applaudir à toutes les entreprises d'un Prince qu'elle craint . Elle espere par là se voir défaite d'un homme qui ne cherchoit qu'à luy attirer la guerre , afin de profiter des troubles de l'Etat par le besoin qu'on auroit de luy . Elle se flate même que s'il

devenoit paisible possesseur de l'Angleterre, il voudroit bien donner secours aux E-tats, lors qu'ils en auroient besoin, en recompense de ce qu'ils luy auroient presté toutes leurs forces pour detroner Sa Majesté Britannique. Voilà ce qui fait tout le merite, & toute la beauté de l'action du Prince d'Orange qui est derestée du reste des hommes, & qui l'est mesme en secret de ceux qui luy donnent le plus de louanges. Il n'y a rien de si specieux que les pretextes, & rien qui

I ij

100 *IV. P. des Affaires*  
soit si faux dans le fond. Le  
nom de Tiran qui estoit deu  
à Cromvel estoit couvert du  
titre glorieux de Protecteur.  
Comme il faut nécessairement  
ceder à la force, on luy ap-  
plaudissoit d'abord, & les  
chofes se passoient à peu près  
de la maniere qu'elles vont  
presentement. Cependant on  
sentoit bien que l'on estoit  
gouverné par un Usurpateur,  
on ne disoit pas ce qu'on  
pensoit ; on donnoit mille  
loüanges, & on écrivoit tout  
le contraire ; on luy presen-  
toit l'encens d'une main, tan-

dis qu'on tenoit de l'autre le poignard caché, & chaque jour de sa vie estoit marqué par la deccouverte de quelque conspiration. Qui craint de la mesme sorte se sent Tyran comme luy. Le regne des Tyrans est rarement long, & quand ils ne meurent pas de mort violente, ce n'est que lors que la mort previent ceux qui avoient dessein d'en purger la terre. Je parle des Usurpateurs en general, vous laissant à mettre du nombre de ces sortes de Tyrans, ceux dont la vie vous paroistra

102 *IV. P. des Affaires*  
assez remplie d'actions tiran-  
niques pour meriter d'y  
estre compris.

Il se trouve peu d'Etats où  
il n'y ait des ambitieux, qui  
croient avoir quelques sujets  
de mecontentement. D'autres  
ont l'esprit inquiet, & aiment  
la nouveauté ; d'autres l'ont  
foible, & se laissent éblouir  
à de fausses apparences, &  
d'autres enfin sont scelerats  
de profession. Il est aisè de  
corrompre ces derniers, en  
leur faisant entrevoir des es-  
perances de faire leur fortu-  
ne, & de s'élever pendant le

desordre & la confusion des affaires. Ainsi tous les esprits qui sont d'un caractere inquiet, timide, foible, turbulent & incertain, unis ensemble, se font declarez pour un Prince plus habile qu'eux, qui faura se garder d'eux en les embrassant, & qui ne les considerera qu'autant qu'ils pourront luy estre utiles. Voilà ce qui a trouble le repos de l'Angleterre, & la tranquilité des peuples, qui estoient contents, mais qui se laissent entraîner par la force, par les fausses appa-

104 *IV. P. des Affaires*  
rences, par la facilité, qu'ils  
ont à croire ce qu'on leur  
persuade toujours aisément à  
cause de leur ignorance, &  
par un certain esprit de nou-  
veauté auquel ils s'abandon-  
nent naturellement. Mais il  
ne suffit pas de raisonnemens  
pour prouver ce que j'avai-  
ce, il faut des pièces, & j'en  
puis produire,

Les Troupes du Prince  
d'Orange avoient déjà com-  
mencé à débarquer en An-  
glettere, lors que Sa Majesté  
Britannique receut la Lettre  
suivante des Archeveques &  
Eveques d'Ecosse,

SIRE,

Nous nous prosternons aux pieds du Trône de Dieu, pour rendre nos très-humbles remerciemens & nos hommages à la souveraine Majesté du Ciel & de la Terre, d'avoir conservé vostre Personne sacrée des grands dangers auxquels elle a été si souvent exposée, & dont elle a été si, souvent délivrée, par sa miséricorde infinite. Nous rendons aussi graces à Dieu de ce qu'il a bénny vostre Majesté, en la comblant de gloire & de vi-

106. IV. P. des Affaires  
étoires, lors qu'Elle a combattu  
pour défendre les intérêts &  
l'honneur du feu Roy, vostre au-  
guste Frere, de glorieuse memo-  
re, & de ces Royaumes & de  
ce que par sa clemence & par  
sa bonté, il a calmé les orages de  
la mer, & la frenesie des gens  
injustes & déraisonnables, &  
enfin de ce qu'il a élevé paisi-  
blement vostre Majesté sur le  
Trône des Rois vos Ancestres,  
dont les incomparables actions  
font la plus grande gloire de  
vostre ancien Royaume d'E-  
cosse.

Nous rendons nos tres-hum-

bles actions de graces à Vostre Majesté, des assurances reitérées qu'Elle nous a données de protéger nostre Eglise & nostre Religion, ainsi que l'une & l'autre sont établies par les Loix ; ce qui s'accorde parfaitement bien avec l'encouragement & la protection que Vostre Majesté a eu la bonté de donner à nostre Eglise & à son Clergé, lors que Nous avions le bonheur de joüir de sa présence royale.

Nous louons & magnifions la miséricorde divine d'avoir bénit Vostre Majesté en luy donnant un Fils, & à nous un

108 *IV. P. des Affaires*  
Prince pour la conservation du-  
quel nous faisons des vœux, afin  
qu'il porte après vous les Sceptres  
de ces Royaumes, & qu'il puisse  
en heritant de vos Etats, heriter  
en même temps des augustes &  
heroiques vertus de ses tres-illu-  
stres & serenissimes Parens.

Nous sommes surpris d'ap-  
prendre qu'il y a quelque danger  
de voir ces Royaumes envahis  
par les Hollandois, & cela nous  
donne sujet de prier Dieu de  
faire la grace à tous les hommes  
de se repentir de leurs pechez,  
afin que le Tout-puissant épargne  
encore son Peuple, conserve

vostre Personne Royale, empêche l'effusion du sang des Chrestiens, & donne un tel succès aux armes de Vostre Majesté, que tous ceux qui envahissent ses justes & indubitables droits, ou qui troublent ou interrompent la paix de vos Royaumes, soient frustréz & couverts de honte & de confusion, afin que la Couronne fleurisse toujours sur la teste de Vostre Majesté.

Comme avec la grace de Dieu nous conserverons pour Vostre Majesté une fidélité ferme & inébranlable, aussi employerons-nous tous nos soins & tout nostre

110 IV. P. des Affaires  
zele à imprimer dans l'esprit de  
tous vos Sujets une fidelité in-  
trepide & inviolable pour Vostre  
Majesté, comme une partie es-  
sentielle de leur Religion. & de  
la gloire de nostre Vocation, ne  
doutant point que Dieu, qui dans  
ses misericordes infinies a si sou-  
vent conservé & delivré Vostre  
Majesté des plus grands perils,  
ne vous conserve & delivre en-  
core, en vous assurant les cœurs  
de vos Sujets, & en met-  
tant vos Ennemis entre vos  
mains. Ce sont, Sire, les vœux  
& les prières que font pour Vo-  
stre Majesté, ceux qui sont avec

De Vostre Majesté les tres-hum-  
bles, tres - obeissans & tres-  
fidelles Sujets & Serviteurs.

*A Edimbourg le 3.*

Nov. 1888.

Cette Lettre qui estoit signée par les Archeveques de Saint André & de Gasgou, & par les Evesques d'Edimbourg, de Gallovay, d'Aberden, de Dunkel, de Breken, d'Orkney, de Murray, de Ross, de Dumblane & des Isles, fait connoistre combien ils étoient tous satisfais du Roy, & il

112 *IV. P. des Affaires*  
est impossible que tant de  
Prelats le fussent si fort, sans  
que le Peuple entraist dans  
leurs sentimens, puisque les  
Pasteurs les impriment tou-  
jours aisément à ceux qui vi-  
vent sous leur conduite. Si  
le Roy avoit porté quelques  
atteintes à la Religion An-  
glicane, comme le Prince  
d'Orange la veut faire croire,  
tant de Prelats ne se seroient  
pas trouvez d'accord, pour  
écrire unanimement ce que  
vous venez de voir, & s'ils  
n'avoient osé se plaindre  
dans un autre temps, quoy

que lors qu'il s'agit de Religion on ne garde point de mesures , & sur tout parmy des Peuples qui parlent fort librement , ils se seroient servis de certe occasion pour s'expliquer , mais il est ais  de voir par la maniere dont cette Lettre est  rite , que le Roy leur tenoit ce qu'il leur avoit promis   son avenement   la Couronne. On ne voit point qu'ils se plaignent de ce qu'il toleroit la Religion Catholique , puis que la libert  de conscience estoit permise , mesme par le

114 *IV. P. des Affaires*  
Parlement, mais le Prince  
d'Orange voulant se faire une  
Souveraineté parmy un fort  
grand nombre de Protestans  
dispersez en divers endroits,  
les a presque tous rassemblez.  
Plusieurs s'estoient retirez de-  
puis long-temps en Hollande  
pour fuir la peine qui estoit  
deue à leurs crimes, & parmy  
ceux-là il y en avoit beau-  
coup d'Anglois. La défense  
de l'exercice de la Religion  
Protestante en France, estoit  
aussi cause qu'il s'y en estoit  
beaucoup refugié ; la plus-  
part ayant épuisé ce qu'ils

du Temps.      IIS  
avoient aporté ne sçavoient  
plus trouver de quoy vivre.  
Plusieurs autres qui n'estoient  
pas plus accommodez s'é-  
toient retiréz en Angleterre,  
de sorte que tout cela auroit  
eu besoin d'aller peupler  
quelque Colonie pour avoir  
le moyen de subsister. Le  
Prince d'Orange trouvant  
tant de personnes prestes à  
luy obeir, regarda tous ces  
Protestans comme autant de  
Sujets, qui se donneroient à  
luy. Il jugea à propos de  
joindre à ce Party, tous les  
Protestans d'Angleterre, je

K ij

116 *IV. P. des Affaires*  
ne dis pas Refugiez, mais tous  
les Anglois qui font Profession  
de la Religion Protestante. Il en passa d'un Estat à  
l'autre, pour travailler à cette  
union ; tout fut concerté, &  
la Hollande estant trop pe-  
tite pour contenir tant de  
peuple, ou plustost pour fi-  
xer l'ambition du Prince  
d'Orange , il medita de se  
rendre Maistre de l'Angle-  
terre. Le Vice Amiral Her-  
bert zelé Protestant , qui  
estoit alors en Hollande, où  
il s'estoit retiré , ne pouvant  
souffrir en Angleterre aucune

autre Religion que la sienne, & haïssant mortellement son Frere, quoy que Protestant, parce qu'il estoit fidelle au Roy, & qu'il avoit dit que ce Prince avoit autant de droit d'abolir les Loix penales; qu'Elizabeth en avoit eu de les abolir; le Frere de ce Vice-Amiral, l'un des premiers Juges d'Angleterre, a passé en France, & est auprès de Sa Majesté Britannique, ce qui marque que le Roy a laissé à tout le monde la liberté de conscience qu'il avoit accordée; puis qu'un

118 *IV. P. des Affaires*  
homme Protestant élevé  
dans les plus hauts & plus  
importans emplois, estoit  
bien dans son esprit, qu'il  
demeuroit dans sa Charge, &  
qu'il a mesme été obligé de  
chercher une retraite, le Vice-  
amiral son Frere l'ayant mena-  
cé de le faire perir, parce qu'il  
estoit Amy de Sa Majesté, &  
qu'elle professait la Religion Ca-  
tholique. Rien ne prouve da-  
vantage l'injustice qu'on fait à  
ce Prince, en supposant qu'il  
n'a pas tenu ce qu'il a promis,  
que de voir des Protestans  
dans plusieurs Charges des

plus importantes, & Amis de ce Monarque, jusqu'à tout sacrifier pour luy, & passer en France.

Le Prince d'Orange, après avoir conceu son dessein le communiqua au Mareschal de Schomberg il y a déjà longtemps, puis que Madame de Schomberg sa femme n'estoit pas encore morte. On ne peut avoir plus de zèle qu'elle avoit pour la Religion Protestante : cependant elle condamna cette entreprise, & la trouva fort injuste, mais M<sup>r</sup> de Schom-

120 *IV. P. des Affaires*  
berg, luy dit qu'il n'estoit  
plus temps de se retracter,  
& qu'il avoit signé le projet.  
On assure qu'elle en eut tant  
de chagrin, qu'elle en mourut  
quelque temps après.

Outre qu'il est mal honne-  
ste de prester son bras pour  
détrôner un Monarque qui  
n'est point nostre Ennemy, &  
dont on a receu de grands  
bien-faîts, comme M<sup>r</sup> de  
Schomberg en a receu du Roy  
d'Angleterre, ce Maréchal  
ne pouvoit honnestement  
s'engager dans un parcy,  
qu'on declaroit n'estre pas  
moins

moins formé contre la France que contre l'Angleterre, & quoy que pour s'excuser il ait dit par tout qu'il a esté exilé, il est néanmoins constant, que loin qu'il ait eu ordre de le retirer de France, le Roy a eu la bonté de luy faire entendre luy-mesme, qu'il pouvoit demeurer; on a esté mesme jusqu'à luy faire connoistre que Sa Majesté le souhaitoit.

Je reviens aux Pièces qui justifient que l'Angleterre estoit en fort bonne intelligence avec le Roy, & qu'elle

122 *IV. P. des Affaires*  
jouissoit d'un entier repos ,  
lors qu'il a esté trouble  
par le Prince d'Orange. Sa  
Majesté ayant rendu dans ce  
temps là l'ancienne Chartre  
à la Ville de Portsmourh , le  
Maire , les Echêvins , & les  
Habitans luy firent presen-  
ter une Adresse pour l'en re-  
mercier Ils l'affurerent qu'ils  
ne s'en serviroient que pour luy  
mieux rendre leurs services ,  
esperant que cette grande bonté  
& toutes les autres graces que le  
Roy avoit faites à ses Sujets ,  
feroient une si bonne impression  
sur eux , que ses temeraires &

injustes Ennemis seroient couverts de honte & de confusion, & que la Couronne d'Angleterre continueroit à fleurir sur sa teste.

Ce sont les termes précis qui sont employez dans cette Adresse. En ce mesme temps on en presenta deux autres à ce Monarque. La premiere estoit de ceux de la Province d'Argile, & avoit pour titre.

124 *IV. P. des Affaires*  
**A U R O Y.**

**A**dresse tres-humble & tres-sincere des tres-fidelles Sujets de Vostre Majesté, presentement en armes pour son service, dans la Province d'Argile.

**N**OUS, les tres-obéissans & tres-fidelles Sujets de Vostre Majesté de vostre Province d'Argile, étant sensiblement touchez du sentiment de nostre devoir, du grand bonheur & des biens dont nous jouissons sous Vostre Auguste & favorable Règne, venons dans

la conjoncture presente des af-  
faires, offrir à Vostre Majesté,  
nos vies & nos biens pour estre  
sacrifiez en quelque endroit où  
l'honneur & la grandeur de  
Vostre Majesté seront interessez.  
C'est une victime que tous les  
veritables, les honnêtes & les  
sincères Ecossois doivent donner  
à un si juste, si bon & si grand  
Prince; & nous déclarons à  
toute la Terre, que nous main-  
tiendrons jusqu'à la dernière ex-  
trémité de nostre vie, & de  
nos biens, ce que nous sommes  
prêts non seulement de signer,  
mais aussi de sceller de nostre

L iij

126 *IV.P. des Affaires*  
*Sang, en toutes les occasions qui*  
*se presenteront. Nous avons*  
*prié le tres-honorble Chevalier*  
*Jean Drummond de Machanie,*  
*Gouverneur de cette Province,*  
*sous la conduite & les ordres*  
*duquel nous sommes presentement*  
*en armes, prests à marcher*  
*en quelque lieu que Vostre Ma-*  
*jesté l'ordonnera, de luy presen-*  
*ter cette Adresse qui contient*  
*nos resolutions fermes & con-*  
*stantes de eombattre pour vostre*  
*service & vos interests.*

*En témoignage de quoy, nous*  
*signons de bon cœur la presente*  
*Adresse, tant pour Nous que*

pour tous autres de nos Familles  
& Camurades , à Killmickel  
dans la Province d'Argyle , le  
6. jour du mois de Novembre  
1688.

Cette Adresse qui estoit  
signée de vingt-six d'entre-  
eux , ne peut laisser aucun  
doute qu'elle ne partît d'un  
zele sincere , & qu'ils ne fu-  
sset encore dans les mesmes  
sentimens , si la force ne leur  
estoit pas la liberté de les ex-  
pliquer. La seconde Adresse  
du même Royaume d'Ecos-  
se , estoit conceuë en ces ter-  
mes.

L iiii

SIRE,

Les nouvelles marques que nous venons de recevoir de la faveur de Vostre Majesté, dans vostre dernière Lettre, & sur tout en ce qui regarde le Conservateur, les Passeports de l'Amirauté & la subsistance des Prisonniers, mais principalement le soin particulier que Vostre Majesté prend de rebâtir & augmenter nostre commerce si ruiné, nous obligent à renouveler à Vostre Majesté, nos tres-sincères & tres-humbles remerciemens. La bonté de Vô-

tre Majesté , & l'obligeante reception qu'Elle a faite au Prevost de sa Ville d'Edimbourg qui nous representoit , & tant d'autres graces dont Vostre Majesté nous a combléz depuis que Dieu l'a placée sur le Thrône de ses Ancestres , sont autant d'engagemens qui nous portent aussi à rendre à Vostre Majesté , nos tres-humbles actions de graces. Nous esperons , Sire , qu'en confidération de tant de faveurs , nos Successeurs , qui en tireront avantage aussi bien que nous , seront persuadez que leur véritable interest dépend immediate-

130 IV. P. des Affaires  
ment de la Monarchie , dans  
laquelle seule ils peuvent trou-  
ver un véritable & solide su-  
port.

Ayant été informez lors que  
nous avons été assemblez, qu'on  
projettoit contre Vostre Majesté  
& ses Royaumes, une invasion  
aussi injuste que denaturée, nous  
nous sommes trouvez obligez  
par nostre fidelité & par recon-  
noissance, d'assurer Vostre Ma-  
jesté & de faire connoistre à  
tous ses autres Sujets , que les  
protestations que nous avons  
ey-devant faites , de nous at-  
tacher à ses interests en toutes

fortes d'occasions, n'estoient pas de purs & de vains compliment; mais que la mesme sincerité dont ils procedoient, nous anime en- core, & nous encouragera à tout hazarder pour Vostre Ma- jesté, pour son Alteſſe Royale le Prince d'Ecosſe & toute la Famille Royale : étant en- tiereiment convaincus que tout ce qui tend à ébranler le Troſne, doit nécessairement renverser les libertez & les droits, biens & priviléges de tous vos Sujets, nonobſtant tous les deguismens & les pretextes dont tous les Auteurs de cette entreprise peu-

132 *IV. P. des Affaires*  
*vent se servir. Nous sommes,*  
*Sire, avec un tres-profound res-*  
*pect.*

De Vostre Majesté ,  
Les tres-humbls , tres-obeyans &  
tres-fidelles Sujets & Serviteurs.

Signée en presence & par  
ordre de l'assemblée des Villes ,  
par nostre President , les Soub-  
scriptions particulières de tous  
les Commissaires étant enregis-  
trées dans nos Registres.

MAGNUS , Prince , President.

On peut voir par ces Adres-  
ses que le Prince d'Orange  
n'estoit pas appellé par toute  
l'Angleterre comme il a vou-

lu le persuader ; mais que loin que tout le Peuple fust de son-party , son intelligence n'estoit qu'avec la pluspart des Officiers de l'Armée & quelques Milords ; & ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'elle estoit formée dès le mois d'Aoust avec les Officiers. Par là le secret en estoit fait difficile. Cependant il a été gardé même depuis la descente de ce Prince en Angle-terre , & ces Officiers ne se sont découverts que long-temps après , parce que le Peuple ne s'estant point dé-

claré pour luy , non plus que la Noblesse des environs du lieu où il est descendu , il y avoit à craindre pour ceux de l'Armée qui estoient dans ses intérêts , jusqu'à ce qu'il se fust approché d'eux . La Ville d'Exeter avoit donné toutes les marques de la plus ardente fidélité pour le Roy , jnsques à brûler publiquement le Manifeste du Prince d'Orange . Le Clergé , les Magistrats , & le Peuple se déclarerent contre luy , & tous ces Corps luy ayant refusé fierement ce qui dépen-

doit d'eux , rien ne répondait à ce que ce Prince avoit publié. Ainsi tout rouloit sur l'intelligence formée avec quelques Traistres. Le Roy alla dans le mesme temps à Salisbury. Il y fut receu non seulement avec tous les honneurs accoutumez , & dûs à sa Dignité ; mais il sembla que l'invasion du Prince d'Orange avoit fait redoubler l'affection des Peuples pour ce Monarque. Ils suivirent son Carrosse depuis la porte de la Ville jusqu'à l'Evesché , en faisant entendre de gran-

136 *IV. P. des Affaires*  
des acclamations , & en don-  
nant toutes les marques de  
joye qu'il pouvoit attendre.  
Les Cloches mesme ne cef-  
serent point de sonner , pour  
faire connoistre dans tous les  
lieux d'alentour combien ils  
ctoient ravis de voir leur  
Prince. Vous remarquerez  
que je ne rapporte que des  
faits publics , & qui font  
connoistre l'union parfaite  
qui estoit entre le Roy &  
ses Peuples , lors que le Prince  
d'Orange est venu en Angle-  
terre. Je ne me suis propos<sup>é</sup>  
pour but que de le prouver.

Je détruis par là tous les Manifestes de ce Prince , tout ce qu'il a allegué , & tout ce que l'on peut croire qu'il supposera. Par là , non seulement je le fais voir tel qu'il est , mais je montre encore les vrais motifs qui l'ont fait agir , & que ce qu'il a dans le cœur n'est point ce qui à paru dans ses écrits , ny ce qu'on luy entend dire tous les jours. À peine fut-il à Exeter , qu'il commença à donner des marques de l'ambition qu'il avoit voulu cacher. Il exigea tous les hon-

138 *IV. P. des Affaires*  
neurs, & tous les deniers  
Royaux ; il défendit qu'on  
priaist Dieu pour le Roy, &  
l'on y fit les prières qui a-  
voient été composées pour  
luy. Ces faits qui sont con-  
nus, & constans, & qui rem-  
plissent les Nouvelles publi-  
ques imprimées en Angle-  
terre même, n'ont besoin  
d'aucunes preuves. Il ne faut  
pas non plus de raifonne-  
mens, pour persuader qu'ils  
sont entierement opposés à  
ce que le Prince d'Orange  
avoit déclaré avant son dé-  
part pour l'Angleterre. Il

sembloit qu'il dust traiter le Roy avec les soumissions & d'un Neveu & d'un Gendre, que loin d'attenter sur l'autorité Royale, il dust seulement travailler à établir une parfaite union entre Sa Majesté & le Peuple, quoy que dans le fond ils n'eussent de demeure que ceux qu'il avoit excitez entre eux par ses pratiques, ny de division que celle qu'il fomentoit sourdement depuis long-temps. Quand son ambition n'auroit pas été connue, il disoit trop qu'il n'en vouloit point au

M ij

Roy , pour faire croire que cela fust véritable. Quelque politique qu'on soit , on est souvent imprudent , & l'on fait presque toujours connoître ce qu'on a dessein de faire , à force de dire qu'on a des sentimens opposez. C'est ainsi que sous des manieres douces & honnestes , on a souvent l'art de s'insinuer comme font les hypocrites , qui sous le manteau de la Religion commettent toutes sortes d'injustices , & se montrent les Tirans de leurs Bien-faicteurs , lors qu'ils viennent

une fois à lever le masque.

Il ne restoit plus au Prince d'Orange pour agir tout-à-fait en Roy, que de donner des Declarations, ainsi que les Souverains. Il en donna, & vous allez voir par la date de celle que je vous envoie, qu'il n'eut pas si-tost mis le pied en Angleterre, qu'il y fit toutes les fonctions de Roy. Elle contenoit ces termes.

SEZSEZSEZ SEZSEZSEZSEZ

DECLARATION  
du Prince d'Orange.

**N**ous avons durant tout le cours de nostre vie donné tant de preuves incontestables du zèle que nous avons pour la Religion Protestante, & généralement par les éminens perils ausquels nous nous sommes exposéz par mer & par terre, que nous nous assurons qu'il n'y a pas un véritable Anglois, ny bon Protestant qui puisse aucunement douter de la

ferme resolution que nous avons prise de mourir plutost que de ne pas persister dans les desseins que nous avons faits, & que le Ciel a déjà si bien secondez, de delivrer l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande de l'esclavage du Papisme, & d'affermir la Religion par le moyen d'un libre & legitime Parlement, sur des fondemens si inebrantables, qu'il n'y puisse avoir à l'avenir aucun Prince ny aucune Puissance qui soient capables d'y introduire une seconde fois la tyrannie & le Papisme.

Nous n'avons point esté trom-

144 IV. P. des Affaires  
pez jusques à present dans la-  
juste attente où nous avons esté  
que la premiere Noblesse & le  
Peuple d'Angleterre ne manqu-  
roient pas de concourir avec  
nous à l'execution de ce grand  
dessein, qui ne regarde que la  
seureté de leur Religion, le ré-  
tablissement de leurs Loix, &  
l'affermissement de leurs libertez  
& Privileges.

Un grand nombre de per-  
sonnes de tout rang, & de toute  
qualité, qui se sont joints à nous,  
& d'autres, qui quoy qu'encore  
éloignez ont pris les armes pour  
s'y joindre, nous fortifient dans  
cette

cette pensée, d'autant plus que de l'Armée même qui avoit été levée pour estre l'instrument de cet esclavage, beaucoup d'Officiers aussi-bien que de Soldats, par la speciale Providence de Dieu, ont été si vivement touchéz des sentimens de leur Religion, & d'affliction pour leur Patrie, qu'ils ont abandonné le service illegitime auquel ils s'estoient engagez, pour se joindre à nous, nous assurant de la part du reste de l'Armée, qu'elle suivra leur exemple aussi-tost que nous nous en serons approchéz assez près pour les pouvoirs

146 IV. P. des Affaires  
recevoir sans crainte d'en estre  
empeschez ou trahis.

A cette fin, & pour que nous  
puissions d'autant plûtoſt exécu-  
ter l'entreprise dans laquelle nous  
nous sommes engagéz pour la  
delivrance de la Nation, nous  
sommes résolus d'employer toute  
la diligence possible, afin qu'un  
libre Parlement soit assemblé au  
plûtoſt, dans lequel on cherchera  
préalablement les moyens de  
convenir de tels préliminaires  
avec le Roy, & de mettre les  
choses sur un tel pied suivant  
les Loix, que Nous & toute la  
Nation aurons juste raison de

croire, que le Roy de son costé est disposé d'apporter telles descendances que chacun en puisse estre parfaitement satisfait, & assuré qu'elles ne tendent qu'à son bonheur & à celuy de ses peuples.

Et afin que le tout puisse se faire de la maniere la plus convenable à nos desirs, qui est qu'aucun sang ne soit répandu, s'il est possible, hormis celuy de ces execrables malheureux qui se sont si justement rendus eux-mêmes coupables de la dernière peine par la trahison de leur Religion, & le bouleverfement des

N ij

148 *IV. P. des Affaires*  
*Loix de leur Nation, il nous a*  
*semblé bon de déclarer, que*  
*nous n'avons point dessein d'user*  
*d'aucune autre force que de celle*  
*qui pourroit servir à nostre pro-*  
*pre défense. Nostre intention*  
*n'est pas non plus que l'on exerce*  
*aucune violence contre qui que*  
*ce soit, fust-ce mesme un Papiste,*  
*au cas qu'il se trouve dans les*  
*conditions & circonstances que*  
*les Loix exigent.*

*Nous avons aussi résolu &*  
*déclaré par ces *Présentés*, que*  
*tous les Papistes qui seront trou-*  
*vez sous les armes, ou qui en*  
*auront chez eux ou sur leurs*

personnes, ou qui seront revestus de quelque employ, soit Civil ou Militaire, contre les Loix du Pays, sous quelque pretexte que ce soit, seront traitez par Nous & par nos Troupes, non comme Soldats & Gentilshommes, mais comme voleurs & Brigands ; on ne leur donnera même aucun quartier, mais ils seront livrez à la discretion de nos Soldats. Et nous declarons en outre que toutes personnes qui seront trouvées leur avoir donné assistance, qui auront marché sous leur commandement, ou qui se seront assujettis ou fourmis à

150 *IV. P. des Affaires*  
eux dans l'execution de leur au-  
torité illegitime , feront reputez  
complices de leur crime & enne-  
mis des Loix & de leur Patrie.  
Et comme nous avons appris que  
le Roy de France , à l'instigation  
des Jésuites , veut faire embar-  
quer des Troupes pour faire des-  
cente en Angleterre , s'il est  
possible , en conséquence de l'al-  
liance que Sa Majesté Tres-  
Chrestienne a faire à la persua-  
sion de cette pestilentielle Société ,  
avec un Prince de ses voisins &  
de sa mesme Communion , pour  
l'extirpation totale de la Reli-  
gion Protestante , mesme dans

toute l'Europe, encore que nous esperions que par le bon soin que nous avons apporté pour prevenir l'un & assurer l'autre, nous romprions avec l'assistance de Dieu, leurs pernicieux desseins; & de plus, qu'il nous a esté rapporté qu'un grand nombre de Papistes armés se font transportez depuis peu à Londres, Westmunster, & autres Places d'alentour, & s'y tiennent, non pas tant, comme nous avons lieu de le croire, pour leur propre seureté, que pour executer quelque dessein pernicieux, ou entreprise desesperée.

N iiiij.

152 *IV. P. des Affaires*  
*contre les susdites Villes & leurs*  
*Habitans, soit par le feu ou par*  
*le fer, ou par tous les deux en-*  
*semble, ou bien pour d'autant*  
*mieux se pouvoir joindre aux*  
*susdites Troupes Françoises;*  
*Nous ne pouvons nous empes-*  
*cher par l'interest particulier que*  
*nous prenons de conserver &*  
*défendre le peuple Anglois, spe-*  
*cialement ces grandes Villes si*  
*peuplées contre la rage execrable*  
*& la vangeance sanguinaire*  
*des Papistes, de requerir &*  
*d'attendre de tous Lords, Lieu-*  
*tenans & Députez, Lieutenans,*  
*Juges de Paix, Lords-Majors,*

Scherifs, & autres Magistrats & Officiers, soit Civils ou Militaires de tous les Comtez, Villes & lieux d'Angleterre. specialement du Comté de Middeſſex, Villes de Londres & VVestmunder, & lieux circonvoisins, qu'ils defarment tous les Papistes, ainsi qu'ils le peuvent faire, & y font obligez par les Loix, dans leurs Comtez, Villes & Juridictions respectives, & s'assurent d'eux tous, de quelque qualité qu'ils puissent estre, comme de personnes qui en tout temps sont tres-dangereuses & capables de troubler la tranquillité du Gou-

154 *IV. P. des Affaires*  
*vernemant, afin que non seule-*  
*ment tout pouvoir de nuire &*  
*de faire mal leur soit osté ; mais*  
*que les Loix qui donnent la plus*  
*grande & la meilleure seureté à*  
*un Etat, puissent reprendre leur*  
*vigueur, & estre executées*  
*ponctuellement.*

*Nous déclarons en outre par*  
*ces Présentes, que nous protége-.*  
*rons & défendrons ceux qui ne*  
*témoigneront point de lenseur*  
*dans leur devoir & dans l'o-.*  
*beissance à ces loix ; & quant*  
*aux Magistrats & autres, de*  
*quelque condition qu'ils soient,*  
*qui auront refusé de nous assister*

et d'executer les Loix à la rigueur et ce que nous exigeons icy d'eux dans cette conjoncture, nous les tiendrons et reputerons au contraire pour les plus criminels et les plus infames de tous les hommes, pour traiſtres à leur Religion et aux Loix de leur Patrie, et nous ne pourrons nous empescher de les traſter comme tels, et de leur redemander la vie d'un chacun Protestant en particulier, et chacune maison qui aura été brûlée ou démolie par leur trahison. Donné sous nostre Sceau, dans nostre Cour du Chasteau de

156 *IV. P. des Affaires*  
*Sherburne le 28. Novembre*  
*1688. G. Prince d'Orange. Par*  
*ordre special de S. A. G. Huy-*  
*gen,*

Cette Declaration com-  
mence par les preuves incon-  
testables que le Prince d'Oran-  
ge pretend avoir données pen-  
dant toute sa vie, de son zèle  
pour la Religion Protestante.

Le zèle dont ce Prince  
parle a jusqu'icy esté inconnu  
à toute l'Europe ; il n'a ja-  
mais fait parler de luy sur  
cet article, & toutes les Re-  
ligions du monde paroissent

luy avoir esté toujours fort indifferentes. Il prend maintenant le party de la Protestant , parce qu'il trouve qu'il luy est utile , & il l'embrasse avec autant de chaleur que s'il avoit toujours eu pour cette Religion , tout de zele que sa politique demande qu'il fasse aujoud'huy paroistre. Le feu Prince d'Orange son Perc avoit pris le parti des Sociniens , & estoit apparemment du nombre. Ainsi on auroit pu croire que là-dessus le Prince son Fils avoit herité de ses opi-

158 *IV. P. des Affaires*  
nions, mais comme jusqu'à  
présent on n'a s'est point ap-  
perceu qu'il se soit fait une  
affaire importante de la Re-  
ligion, il seroit assez difficile  
de pouvoir dire au juste ce  
qu'il pense de toutes les Re-  
ligions du monde, & s'il  
croit qu'on en doive, je ne  
dis pas avoir, mais professer  
d'autres, que celles qui sont  
utiles pour le maintien, ou  
pour l'avancement de la for-  
tune des hommes. Quand on  
est bien penetré de quelque  
Religion, quelle qu'elle soit,  
on vit d'une maniere qui fait

voir non seulement qu'on la professe, mais qu'on la reconnoist pour la véritable. C'est par les actions, & par les mœurs que le Public juge si un homme tient au Ciel ou à la terre. On a beau être hypocrite, il échape toujours quelque chose qui découvre cette vérité, malgré tous les soins qu'on prend pour tenir caché ce qu'on a dans l'âme; & si comme il peut arriver ce qui est néanmoins assez rare, un grand criminel estoit fortement attaché à quelque Religion dans le

160 *IV. P. des Affaires*  
temps qu'il commet les plus  
grands crimes, il seroit en-  
core plus coupable que s'il  
estoit persuadé qu'il n'y en  
eust point.

Le Prince d'Orange après  
avoir parlé de son zèle pour  
la Religion Protestante, dit  
qu'il s'est exposé pour cette Re-  
ligion par mer, & par terre  
pendant tout le cours de sa vie.

Il est vray qu'il a exposé  
sa vie par terre, mais il n'é-  
toit point question de Reli-  
gion dans les guerres où il a  
paru. A l'égard de la Mer,  
ce Prince n'y avoit encore

fait aucun voyage avant ce-  
luy qu'il a entrepris pour en-  
vahir l'Angleterre , & l'on  
n'a point sceu qu'il ait ja-  
mais monté aucun Vaisseau,  
mesme pour son divertisse-  
ment, la Mer estant contraire  
à son afme. **Quand on veut**  
ainsi tromper le public , en  
avançant des faits qu'il seait  
n'estre pas veritables , il faut  
demeurer d'accord qu'on luy  
en impose souvent , & qu'on  
tâche tous les jours à le sur-  
prendre par mille choses ab-  
solument fausses qu'on cher-  
che , à luy faire croire. Ainsi



162 *IV. P. des Affaires*  
personne ne peut douter que  
l'affaire d'Angleterre ne roule  
sur un tissu de faits supposez  
où l'hipocrisie à beaucoup de  
part, & l'on sait que les hi-  
pocrites ont toujours été les  
plus scelerats.

La même Déclaration  
porte, que le Prince d'Orange  
vient délivrer l'Angleterre, l'E-  
cosse & l'Irlande de l'esclavage  
du Papisme.

L'Ecosse estoit fort tran-  
quille & mes-satisfaite du  
Roy lors que ce Prince a  
descendu en Angleterre. Je  
l'ay prouvé par une Lettre

que vous avez vécue, & qui est signée de tout le Clergé du Royaume, & par une Adresse d'une Province du même Etat. Vous remarquerez que ces deux Pièces ont suivi le débarquement du Prince d'Orange, ce qui prouve que ceux qui ont changé depuis ce temps-là ne se sont rendus qu'à la force, à laquelle ils autoient pourtant résisté sans quelques traîtres qui se sont trouvez parmy eux, & qui gagnez par le Prince d'Orange, ont émeu la Populace.

O ij

A l'égard de l'Irlande , il n'y a pas seulement de vray-semblance à soutenir ce qu'il veut persuader , puis que ce Royaume est presque tout Catholique. La suite mesme a fait voir que ce Prince n'y a point esté appellé , estant certain qu'on n'a pas voulu l'y recevoir. Ainsi il ne scauroit dire , au moins avec vérité , qu'il est venu pour tirer les Irlandois de l'esclavage ; mais au contraire il n'y est venu que pour les tiran-niser , puis qu'il fait connoistre qu'il veut leur faire

changer de Religion malgré eux. Toute cette grande afaire a donc presque toute roulé sur l'intrigue qu'il avoit en Angleterre, mais sans que les Peuples y eussent aucune part. Il avoit bien cru qu'ils seroient obligez de ceder à la force, & à la crainte, & ensuite au torrent qui entraîne tout lors que la balance commence à pancher d'un costé, & il ne s'est pas trompé. Ce Prince ne doutoit point qu'ayant fait venir l'Angleterre à son but, il ne vînt à bout de reduire l'E-

166 *IV.P. des Affaires*  
cosse & l'Irlande au point où  
il souhaitoit en joignant pour  
agir contre ces Royaumes les  
forces de l'Angleterre à celles  
qu'il y avoit amenées.

On lit dans la fuite de la  
Déclaration du Prince d'O-  
range, qu'il pretend affermir  
la Religion par le moyen d'un  
Parlement libre & légitime.

Le mot de *Religion*, dit  
tout le contraire de ce qu'il  
veut dire. Il entend parler de  
la Religion Protestante, puis  
que ceux de son party sont  
de cette Religion; mais quand  
on se sert du mot de *Reli-*

gion sans y rien ajouter , & que l'on marque qu'on veut l'affermir , ce doit estre la Religion dominante du Païs, dont on parle. Cependant il ne s'agit pas de celle-là , car le Prince d'Orange entend parler de la Religion Protestant , & la Religion dominante en Angleterre est l'Anglicane , qui est aussi opposée à la Protestant que la Catholique à la Calviniste. C'est ce qu'il y a de surprenant dans cette affaire , & ce qui fait voir qu'elle ne se soutient que par l'intelli-

168 *IV.P. des Affaires*  
gence qui est entre ce Prince  
& les Traistres , par les bri-  
gues , par la violence , & par  
les Troupes qu'on a débar-  
quécs dans le Royaume. Il  
est vray que le pretexte de la  
Religion feroit peu d'effet  
en Angleterre , si la force  
n'y estoit pas jointe. Jamais  
on n'a veu dans aucun Etat  
un aussi grand nombre de  
Religions qu'en celuy-là , &  
de la maniere que l'on s'y  
gouverne là-dessus , il semble  
qu'on les croye toutes égale-  
ment bonnes. La pluspart des  
Filles n'en ont point jusqu'à  
ce

ce qu'elles se marient, & elles prennent ordinairement celle que professent ceux qui les épousent. Comme il y en a de toutes sortes, beaucoup ne font point difficulté d'en changer suivant la situation de leurs affaires, & selon que la Religion qu'ils prennent les plaît à accommoder. Cependant le Prince d'Orange pretend estre venu pour les tirer de l'esclavage où leurs consciences peuvent estre, quoy que son dessin ne soit que de leur ôter la liberté de conscience, qui leur avoit

170 *IV. P. des Affaires*  
esté donnée par le Roy, &  
de contraindre les trois  
Royaumes, d'abord par adreſſe  
ſc, & avec des manières hon-  
nêtes, & enſuite par la force,  
de ne reconnoître plus que  
la Religion Protestant. Il  
ne regarde que luy en cela;  
il ne peut regner que par ce  
moyen, & pour venir à bout  
de l'un & de l'autre, il paroît  
ne s'opposer qu'à la Religion  
Catholique; mais ce n'est  
qu'un détour pour pouvoir  
aprés attaquer les autres  
avec plus de ſécurité, quand  
il aura détruit celle qui eſt

la Religion de Sa Majesté ;  
& qu'il doive condamner pour  
se rendre agréable aux Pro-  
testans , qui servent à son  
élevation , & pour avoir lieu  
de détruire le Roy par ce  
moyen , parce que c'est la  
Religion de ce Monarque.  
Quant au Parlement libre  
dont le Prince d'Orange par-  
le dans le même endroit , on  
peut dire que ce sont des pa-  
roles inutiles , qui ne méritent  
pas seulement qu'on y  
fasse attention. Par quel en-  
droit ce Parlement pourroit-  
il estre libre quand tout a été

P ij

172 *IV. P. des Affaires*  
concerté entre le Prince d'Or-  
ange & le party qu'il a en  
Angleterre, avant que ce  
Prince quittast la Hollande,  
en sorte que cette Assemblée  
ne pust avoir que le nom de  
libre ? Outre l'Armée qu'il a  
fait débarquer en Angleterre,  
il est seur de tous les Protes-  
stans Anglois, & de tous ceux  
de la même Religion qui s'y  
sont retirez, & il a encore  
la pluspart des Grands du  
Royaume, qui s'estant dé-  
clarez pour ce Prince de-  
voient travailler avec luy à  
faire que le Parlement, ou

les Assemblées qui pouvoient en tenir lieu , furent toutes de leurs creatures , & de concert avec eux , par amitié , par crainte ou par force ; parce qu'autrement ces Assemblées les devoient regarder en coupables , & leur faire leur procès , & que le Roy auroit été obligé de les punir de leur rébellion , & d'en faire un exemple à la postérité , quoy que ce Monarque eust peut-être été assez clément pour ne le pas faire . De si grands criminels étant maîtres de l'Etat , n'avoient

174 *IV. P. des Affaires*  
garde de souffrir d'Assemblée  
dont ils ne se répondissent pas  
assez pour estre feurs qu'elle  
traiteroit le Roy de la ma-  
niere qu'ils le souhaitoient.

Le Prince d'Orange dit  
ensuite dans sa Declaration,  
que beaucoup d'Officiers &c de Sol-  
dats de l'Armée de Sa Majesté  
ont abandonné le service illegiti-  
me auquel ils s'estoient engagés.

Les Soldats estoient tous  
pour le Roy, & ont tenu  
autant qu'ils ont pu com-  
tre leurs Officiers. On l'a vu  
par la maniere dont plusieurs  
se sont défendus quand on a

voulut entreprendre de les forcer ; mais la conspiration estoit si generale parmy ces Officiers, que les plus foibles Soldats ayant plie, la révolte devint presque entiere, parco qu'il estoit impossible de faire autrement, quelque zele ardent que plusieurs témoignassent pour le Roy. Le Prince d'Orange s'est laissé emporter à son ambition & à son aveuglement , lors qu'il a dit que le service que l'Armee rendoit au Roy estoit illegitime ; & il a fait voir par là non seulement son igno-

176 *IV. P. des Affaires*  
rance, mais encore le dessein  
qu'il avoit formé de longue  
main de détrôner ce Monar-  
que, quoy qu'il eust assuré  
le contraire jusqu'au moment  
qu'il s'est vu en estat de ne  
rien craindre. On ne peut dire  
que les services que des Sujets  
rendent à leur Souverain,  
soient illegimes. Les Loix  
divines & humaines nous  
ordonnent de leur obeir sans  
examiner leur conduite, dont  
ils ne doivent rendre com-  
pte qu'à Dieu seul. Enfin,  
rien n'a droit d'autoriser la  
desobeissance, de quelque

nature que soit ce qu'on leur impute. Comme j'en ay déjà parlé dans une des trois premières parties de cette Histoire, je ne diray rien davantage là-dessus, sinon que si des Sujets doivent une aveugle obéissance à leur Prince, ceux de ces Sujets qui sont à leur soldé, & qui leur ont presté serment de fidélité, doivent encoré moins luy en manquer, puis qu'ils sont payez pour le servir, ce qui les rend doublement coupables.

Cette même Declaration

178 *IV. P. des Affaires*  
point, que les Soldats &c les  
Officiers de l'Armée ne se de-  
voient déclarer, que lors que le  
Prince d'Orange seroit assiége  
près pour les pouvoir recevoir  
sans traînée d'en être empêcher  
ny troubler.

Il me semble que ce sans  
traînée d'en être empêcher ny  
troubler ne s'entend pas bien ;  
mais il suffit que le sens en  
soit fort facile à deviner.  
Vous avez déjà vu que le  
Prince d'Orange n'avoit  
point été appellé par les  
Peuples d'Angleterre, comme  
il avoit publié, & l'on con-

noist par cet endroit de sa Declaration, c'est-à dire par son aveu même, que toute l'Armée n'estoit pas dans ses intérêts, puis que ceux avec qui il étoit d'intelligence n'osoient se déclarer avant qu'il fût proche d'eux, craignant d'un côté leurs camarades qui estoient fidèles au Roy, & de l'autre les Peuples qu'on n'avoit point encore forcez à se déclarer.

Après cet aveu il passe à un autre qui n'est pas moins sincère. Il dit, qu'il empes-

180 *IV. P. des Affaires*  
*chera qu'aucun sang ne soit repandu, hors celuy de ces execrables malheureux qui se font rendus eux mesmes coupables de la derniere peine par la trahison de leur Religion.*

Ces execrables malheureux sont les Catholiques , dont il dit qu'il repandra le sang ; cela répond mal à ce qu'il fait dire à la plus - part des Souverains de l'Europe lors qu'il les fait assurer , qu'il n'en veut point aux Catholiques , & qu'ils n'ont rien à apprehender. Cependant ces Princes le veulent croire par-

ce que cette assurance leur est utile, & qu'elle les empesche de prendre le parti que l'honneur, la justice, & le Ciel exigeroient d'eux qu'ils embrassassent. Il ne leur importe que la Religion Catholique soit entierement abolie en Angleterre, pourvu que l'Angleterre se declare contre la France. Le respect que j'ay pour tous les Souverains m'empesche de donner de nom à ce procedé. Si le Roy avoit voulu en user de mesme pendant que les Turcs estoient devant Vienne, il

182 *IV. P. des Affaires*  
est très-constant qu'il auroit  
pu se rendre maître de  
l'Europe. L'Histoire nous  
fait connoître que d'autres  
Puissances l'auroient fait, si  
de pareilles conjectures leur  
eussent été favorables, &  
c'est même la pensée du  
public.

Il seroit assez difficile d'expliquer les paroles de la Déclaration où il y a, *ils se sont rendus coupables par la trahison de leur Religion*; ce sont des paroles spécieuses à cause du mot de *Religion*, & qui ne signifient rien. Le Prince

d'Orange paroît à des Anglois; la Religion nommée Anglicane est celle du pays; ainsi les Anglois qui ont trahi leur Religion ne peuvent avoir trahi que celle-là. Ce Prince n'en voul qu'à la Catholique, & quoy qu'il soit permis d'en estre dans un Royaume où toutes les Religions sont souffrées, & où le Peuple aime tant la liberté qu'il ne supporte qu'avec peine l'autorité légitime de ses Rois; de maniere qu'à-prés avoir assuré qu'il n'est venu qu'à pour tirer le peu-

184 *IV. P. des Affaires*  
ple d'esclavage , il le con-  
traint beaucoup davantage  
qu'il n'estoit constraint aupar-  
avant , puis qu'il veut cap-  
tiver la conscience .

Ce Prince aprés avoir por-  
té le coup mortel aux Ca-  
tholiques , dit dans la mesme  
Declaration pour en adoucir  
un peu la rigueur , *qu'il ne*  
*veut pas qu'on use de violence*  
*contre aucun Papiste* , & puis ,  
comme s'il s'en estoit repenti ,  
il fait voir aussi-tost que  
c'est sous des conditions , qui  
detruisent le peu de douceur  
qu'il sembloit avoir pour les

Catholiques. Ces conditions  
sont qu'ils n'ayent des armes ny  
chez eux ny sur eux, & qu'on ne  
les trouve exerçant aucun employ,  
ny civil, ny militaire. Il devoit  
ajouster, qu'ils ne fussent pas  
hommes, car hors un assez  
petit nombre, de favoris de  
la fortune qui peuvent vivre  
sans estre employez, le peu-  
ple pourroit-il avoir de quoy  
subsister s'il n'avoit aucune  
occupation ? Il dit encore  
que s'ils ne sont en cet estat, on  
les traittera comme Voleurs. Il  
a raison, car s'ils ne peuvent  
avoir aucun employ pour



185 *IV. P. des Affaires*  
vivre, il faut nécessairement  
qu'ils volent, ou qu'ils peris-  
sent de faim. Enfin ces Ca-  
tholiques qu'on ne persecute  
pas en Angleterre, à ce qu'on  
publie à Rome, & à Vienne,  
doivent, suivant les termes de  
la Declaration, estre traitez  
comme voleurs, & brigands;  
on ne leur donnera aucun  
quartier, & ils seront livrez à  
la discretion des soldats. Ne  
diroit-on pas en lisant ces pa-  
roles, qu'on est au temps de  
l'ancienne persecution que  
l'on faisoit aux Chrestiens, &  
qu'on les va livrer aux Bestes

feroces, comme l'on faisoit de ce temps-là ?

On lit un peu avant la fin de cette Declaration, que le Roy Tres-Chrestien, à l'instigation des Jésuites, doit faire embarquer des troupes pour passer en Angleterre.

Ce ridicule endroit ne meritait pas de réponse. On cite les Jésuites à tout propos, & on les fait parler sans vraysemblance. On les fait trouver par tout où ils ne sont pas ; on leur fait faire l'impossible, & pour vouloir trop parler d'eux on n'en dit

Q ij

188 *IV. P. des Affaires* :  
rien de véritable. Cela est  
devenu à la mode en Hollan-  
de. Il faut chaque semaine  
inventer quelque chose pour  
mettre contre ces Peres dans  
les Ecrits publics. On y a d'a-  
bord ajouté foy, mais enfin  
le temps a fait voir que tout  
ce qu'on en disoit venoit de  
l'invention de ceux qui ai-  
ment à faire des contes. Le  
Prince d'Orange a cru que  
pour amuser les peuples &  
les tromper, il faloit imiter le  
stile des écrits de Hollande ;  
mais pour peu qu'on ait suivi  
les affaires avec application ,

on connoistra qu'elles n'étoient point alors dans cette situation , & qu'après le débarquement du Prince d'Orange en Angleterre, rien ne se disposoit en France pour y faire une descente. On n'y armoit aucun Vaisseau , & Monseigneur le Dauphin poursuivoit ses Conquêtes dans le Palatinat ; mais le Prince d'Orange avoit son dessein , & vouloit inspirer de la haine aux Anglois contre les Jesuites.

Ce Prince finit sa Déclaration qui ne luy attirera pas

150 *IV. P. des Affaires*  
l'estime de la Postérité, en  
déclarant tous les Magistrats  
& autres qui refuseront de l'af-  
fester pour exercer des violences  
qui y sont portées contre les Ca-  
tholiques, tout criminels, mali-  
tiers & infames. Enfin jamais  
Roy d'Angleterre n'a fait de  
Declaration si imperituse,  
ny parlé si hautement en  
Souverain, & cependant il  
n'avoit point encore forcé  
les Peuples à se déclarer pour  
luy, & ceux avec qui il avoit  
intelligence dans l'Armée ;  
n'estoient pas alors en liberté  
de se découvrir. Ces derniers

se firent connoistre pour ce qu'ils estoient , à mesure que le Prince d'Orange avança vers eux , & que l'Armée du Roy alla au devant de luy. Les premiers en se déclarant ne cachèrent point que la pluspart des Officiers , les Soldats , & les Peuples , gardoient une entiere fidélité au Roy , Milord Cornbury n'ayant été suivi que de quelques Soldats , au lieu des trois Régiments qu'il espéroit mener au Prince d'Orange. Je ne décris point ce qui se passa en cette occasion , dont

le détail est dans les Nouvelles publiques. D'ailleurs n'ayant pas dessein de donner présentement cette aventure pour nouvelle , je n'en parle icy que pour faire voir que le Peuple & l'Armée estoient satisfaits du Roy , & qu'ils ont été obligéz de ceder à la force , les Traîtres ayant fait entrer une Armée ennemie dans le Royaume , ce qui les rend coupables envers le Roy , & l'Etat , & fera qu'ils se rendront tous les jours plus criminels pour éviter la punition .

nition deue à de si grands crimes. Ils sçavent qu'ils ne peuvent l'éviter qu'en faisant changer la face du Gouvernement, & en entretenant le desordre dans le Royaume.

Milord Lovelace voulut faire éclater en même temps sa mauvaise volonté, mais il fut arrêté par le Peuple qui avoit pris les armes, & on le conduisit à Bristol, dont le Gouverneur estoit fidèle à Sa Majesté, aussi-bien que les Habitans. Toute la Noblesse des environs l'estoit aussi, & si ceux qui travail-

194 *IV. P. des Affaires*  
lent aux Mines dans la Pro-  
vince de Cornouailles avoient  
eu des armes, ils témoigne-  
rent qu'ils les auroient em-  
ployées pour le service de  
leur legitime Souverain. Tout  
cela fait voir que si l'ambi-  
tion du Prince d'Orange ne  
peust point fait venir en An-  
gleterre, ce Royaume-là  
estoit bien éloigné de pen-  
ser à aucun soulèvement, &  
qu'il estoit tres-content du  
Roy, comme je vous l'ay  
déjà prouvé, non pas par des  
raisons, mais par des  
pièces authentiques. Mais en-

fin comme la partie estoit  
faire ; que la pluspart des  
Grands avoient promis de se  
déclarer, qu'ils devoient estre  
soutenus de l'Armée du Prin-  
ce d'Orange, des Protestans  
retirez en Angleterre, & des  
Protestans Anglois , & que  
le Prince d'Orange estoit  
proche de l'Armée du Roy,  
pour recevoir ceux avec qui  
il avoit intelligence , ils  
commenceroient à se détacher,  
& à se rander auprès de ce  
Prince. Cependant le Roy  
paroit pour venir à son Ar-  
mée ; mais il apprit qu'on le

R ij

196 *IV. P. des Affaires*  
devoit livrer au Prince d'Or-  
range, & que des Milords  
dont il avoit entierement  
fait la fortune, estoient du  
complot. Le Prince d'Orange  
avoit ses raisons alors pour  
souhaiter de se voir Maistre  
du Roy. Son party estoit  
encore foible, les Peuples n'y  
estoient point entrez, & il  
n'avoit là-dessus que l'asseu-  
rance que luy donnoient  
ceux qui le suivoient, qu'ils  
persuaderoient les Peuplés de  
se déclarer pour luy, & qu'ils  
fçauroient y contraindre ceux  
qui refuseroient de le faire.

Comme la Ville de Londres donne le mouvement à tout le reste de l'Angleterre, les Amis du Roy luy conseillerent d'y retourner. L'affaire pressoit d'autant plus que les Milords du party du Prince d'Orange s'estoient saisis de la Ville d'York. Sa Majesté avoit son but qu'Elle ne découvroit pas. Elle voyoit bien qu'il estoit temps de pourvoir à la seureté du Prince de Galles. Le Prince de Danemarck abandonna le Roy sur le chemin de Londres , après avoir soupé

R iiij

198 *IV. P. des Affaires*  
avec ce Monarque. Je ne dis  
rien de cette maltraité, voulant  
épargner le sang Royal. Il  
chamena avec luy beaucoup  
de Seigneurs qui ne purent  
ébranler les Troupes, & il s'en  
fallut mesme peu qu'ils n'en  
fussent maltraitez. Le Roy  
fut receu à Londres au bruit de  
toutes les Cloches de la Ville,  
& des acclamations du Peuple  
qui avoit toujours aimé ce  
Monarque. Son Armée s'a-  
vança vers la mesme Ville,  
& celle du Prince d'Orange  
la suivit. Les Milords de son  
party desarmèrent les Catho-

liques dans tous les lieux où ils se rendirent les Maistres, & le party Protestant devint superieur & insolent dans toute l'Angleterre. Le Roy voulut bien consentir à la convocation d'un Parlement. En voicy la Proclamation.

PROCLAMATION  
Pour convoquer incessamment  
un Parlement..

JACQUES ROY,  
**N**ous avons jugé à propos  
comme le meilleur moyen  
& le plus propre pour établir  
R. iiii

200 *IV.P. des Affaires*  
dans ce Royaume une paix fer-  
me & durable , de convoquer  
un Parlement ; & pour cet  
effet Nous avons ordonné à no-  
stre Chancelier de faire expedier  
des Lettres circulaires pour l'as-  
sembler à *Vvesimunster* , le  
quinzième jour du mois de Jan-  
vier prochain après la date de  
cette présente Proclamation ; &  
afin qu'il ne manque rien de no-  
stre part pour la liberté des Ele-  
ctions , comme nous avons déjà  
rétably toutes les Citez , Villes ,  
Communitez , & tous les  
Bourgs de ce Royaume , dans

leurs anciennes Chartres, Droits & Privileges ; Nous défendons aussi à toutes sortes de personnes , de quelque qualité ou condition qu'elles soient , de prendre la hardiesse , soit par menaces , ou aucunes autres voyes illegitimes , de contraindre ou forcer les Elections , ou se procurer par ces moyens-là , la voix ou le suffrage d'aucun des Electeurs ; Et nous enjoignons aussi expressément & commandons à tous Sherifs , Maires , Baillis , & autres Officiers , ausquels appartiendra l'execution des Lettres circulaires , ou du Certificat d'é-

202 IV. P des Affaires  
lection , de la sommation , de  
l'ordre , ou du mandement pour  
les Députez au prochain Parle-  
ment , de faire publier & exé-  
cuter deuëment & dans les for-  
mes lesdites Lettres circulaires ,  
Sommations , Ordres ou Man-  
demens , & de renvoyer sans  
aucune fraude , les Certificats  
d'élection , & selon le véritable  
merite desdites Elections .

Et pour la seureté de toutes  
sortes de personnes , soit dans  
leurs élections , soit dans leur  
Seance au Parlement , Nous  
publions & déclarons par les  
Présentes , que tous nos Sujets

auront une entiere liberté de choisir, & que tous nos Pairs, & tous ceux qui seront choisis membres de nostre Chambre des Communes, auront une entiere & pleine liberté de servir & s'asseoir en Parlement, quoy qu'ils ayent pris les armes, ou commis des actes d'hostilité, ou qu'ils aient aidé & assisté ceux qui en ont commis. Et pour plus grande seureté & assurance là-dessus, Nous avons ordonné de faire incessamment préparer un pardon ou Amnistie générale pour tous nos Sujets, qui sera scellé du grand Sceau. Et pour reconcilier toutes les

204 IV. P. des Affaires  
ruptures publiques, & même  
effacer la memoire de toutes les  
fautes passées, Nous exhortons  
par les Presentes, tous nos Su-  
jets, & les admonestons avec  
affection, de se disposer à choisir  
des personnes pour les repreſenter  
en Parlement, qui ne foient  
point remplies de préjugez ou  
de paſſion, mais qui ayent les  
qualitez, l'experience, & la pru-  
dence propre & nécessaire pour la  
conjoncture preſente, & telles  
qu'il les faut avoir, pour le  
but & les fins qu'on fe propose  
par cette Proclamation. Donné  
à nostre Cour à VVhitebat le

*treizième du mois de Novembre 1688. Et de nostre regne l'an quatrième.*

La bonté du Roy paroist dans cette Proclamation, & elle auroit tout pacifié si le Prince d'Orange n'avoit eu un but particulier. Cependant que pouvoit-on souhaiter davantage que l'Amnistie que Sa Majesté donnoit, & la convocation d'un Parlement?

Le Roy cherchant à épargner le sang de ses Peuples, & à n'avoit rien à se reprocher,

206 *IV. P. des Affaires*  
eut la bonté de vouloir bien  
s'accommoder au temps, &  
de descendre de sa grandeur  
pour deputer à celuy qui  
n'estoit venu en Angleterre  
que pour le priver de la Cou-  
ronne, puis que si ce n'avoit  
pas été son but, il n'auroit  
pas débarqué. Sa Majesté,  
avant qu'il eust fait descente,  
ayant remis au premier état  
toutes les choses, qui avoient  
servi de prétexte à l'arma-  
ment de ce Gendre hipol-  
crité, & de cet ambitieux  
Neveu. Il ayeoit mesme don-  
né tous les ordres nécessaires

pour la convocation d'un Parlement, en laissant l'entière liberté des suffrages pour la nomination des membres qui le devoient composer.

Les Deputez que le Roy nomma furent le Marquis d'Halifax, le Comte de Nottingham & le Lord Godolfin. Voicy ce que le Marquis d'Halifax luy dit.

MONSIEUR,

Le Roy nous a ordonné de vous venir dire de sa part, qu'ayant

208 *IV. P. des Affaires*  
remarqué que les plaintes que  
font ceux qui se retirent près de  
*V. A.* ne sont que pour avoir  
un Parlement libre , Sa Ma-  
jesté a voit résolu d'attendre que  
les Affaires fussent un peu plus  
tempérées ; mais comme elle voit  
qu'on insiste là-dessus , Elle a  
fait publier une Proclamation  
pour le convoquer & distribuer  
des Lettres circulaires. Sa Ma-  
jesté offre tout ce qui sera trou-  
vé équitable pour faciliter à cet-  
te Assemblée le moyen de re-  
mettre la tranquillité dans le  
Royaume ; Elle nous a nom-  
mez pour résoudre avec *V. A.*

tous les points nécessaires, tant  
afin que les élections soient li-  
bres, qu'afin que l'Assemblée  
soit en sécurité. Sa Majesté pro-  
pose que les deux Armées se  
tiendront éloignées de Londres  
à la distance qu'on jugera à pro-  
pos, afin que toute appréhension  
puisse cesser.

Le Prince d'Orange répon-  
dit, que ses intentions étoient que  
tous les Catholiques abandon-  
nassent incessamment leurs Char-  
ges, & qu'ils fussent desarmez;  
que toutes le Proclamations pu-  
bliées contre son Altesse & contre  
ceux de son parti fussent revo-

S.

210 IV. P. des Affaires  
quées & annulées; qu'on mis en  
liberté tous ceux que l'on avoit  
arrestez du mesme Party; qu'on  
luy donnaist la garde de la Tour  
& de Tiburne, & quelques For-  
teresses sur la riviere; que si le  
Roy demeuroit à Londres pen-  
dant la seance du Parlement,  
son Altesse pourroit y venir aussi  
avec un pareil nombre de Gar-  
des que Sa Majesté; que les  
Armées des deux partis feroient  
à trente milles de Londres, &  
qu'on n'introduroit aucun Etran-  
ger dans le Royaume, nommé-  
ment à Portsmouth, sous pre-  
texte d'en confier la garde à

*quelqu'un ou autrement.*

Ce procedé fit conoistre tout le Prince d'Orange à ceux qui avoient douté jusque-là que l'ambition seule le fist agir. Il ne demanda pas seulement à égaler le Roy par le nombre de Gardes, mais à estre maistre de Londres & de la personne de Sa Majesté, puis qu'il vouloit que la garde de la Tour luy fust donnée. Le Roy qui estoit bien instruit d'ailleurs de ses mauyaises intentions, ne songea plus dés ce temps qu'à voir quel party il devoit prendre. Il

Sij

2 *IV. P. des Affaires*

se confirma dans la pensée  
qu'il avoit de faire retirer  
hors du Royaume, la Reyne  
& le Prince de Galles, & de  
les suivre aussi tôt après, &  
commença à donner ses or-  
dres pour cette retraite. La  
Religion servant de prétexte  
à la guerre qu'on luy faisoit,  
il ne pouvoit se cacher la ne-  
cessité qu'il y avoit de céder  
pour quelque temps, sur tout  
lors qu'il connoissoit que  
tous les Grands du Royaume  
étoient liguez avec le Prin-  
ce d'Orange.  
Ce n'est pas qu'on puisse

dire que la Religion les fasse véritablement agir. Il y en a peu entre eux qui soient assez sincèrement penetrez de celle qu'ils paroissent professer, pour sacrifier à sa défense leurs biens & leurs vies. Il ne faut que voir de quelle manière ils s'acquittent des devoirs indispensables qu'elle leur prescrit , pour juger de leur créance. Aussi la Religion n'est-elle pas le motif qui les a portez à embrasser le party du Prince d'Orange. Ils n'ont pas été fâchez qu'il se soit servy de ce prétexte

pour les attirer à luy , parce qu'il leur a fourny par là un seur moyen de cacher les sentimens d'interest & d'ambition qui les attachent à un party si injuste. Ceux qui favorisent l'invasion d'un Usurpateur , se persuadent , non seulement que les services qu'ils osent luy rendre augmenteront leur fortune , mais qu'ils regneront sous luy , & ne luy laisseront qu'une puissance apparente , parce que l'Usurpateur leur estant redevable de son élévation , semble n'estre pas

en droit de leur refuser aucune chose. Ils pensent d'ailleurs que l'apprehension continue qu'il doit avoir qu'on ne le traite comme il a traité celuy dont il tient la place, luy fera accorder les choses qu'il ne feroit pas pour eux, s'il en osoit croire son peu de reconnoissance. C'est ce qui arrive ordinairement quand l'Usurpateur manque de fermeté & de force; mais on voit peu de ces grands coupables & de ces Heros du crime démentir leur caractère, & montrer de la foi-

216 *IV. P. des Affaires*  
blesse lors qu'ils sont venus  
à bout de faire couronner  
leurs injustices. Ils en sçavent  
plus que ceux qui ont servy  
à les élever. Comme on n'ai-  
me point à voir les personnes  
à qui l'on doit ce qu'on est,  
ils sçavent les éloigner ou  
s'en défaire, & n'ignorent pas  
que la politique veut qu'on  
les sacrifie, étant vray-sem-  
blable que des Traistres ne  
feront pas scrupule d'aban-  
donner un Usurpateur, après  
qu'ils ont trahy lâchement  
leur Souverain. C'est pour  
cela que dés qu'un Usurpa-  
teur

teur est parvenu au rang qui luy a coûté des crimes , il commence son regne par l'exil , ou par l'effusion du sang de ceux qui ont contribué davantage à l'y affermir . Un homme de ce caractère qui a la force en main , qui doit craindre pour sa vie , & à qui l'ambition ne laisse garder aucun égards , trouve toujours des prétextes , & croit même faire un acte de justice qui luy attire des louanges , lors qu'il sacrifie les Traistres . Il ne manque pas à se défaire aussi de tous

T

218 *IV. P. des Affaires*  
ceux dont il croit avoir sujet  
de se défier; il leur suppose des  
crimes & des conspirations  
ainsi que faisoit Cromvel , &  
quand on pense goûter le  
calme qu'on voit qui com-  
mence à s'établir après la  
tempête , le sang coule de  
toutes parts , & l'Usurpateur  
ne cherche qu'à détruire les  
Membres d'un Etat qui sont  
en pouvoir de nuire au Chef.  
Il soupçonne tous les hon-  
nestes gens d'avoir intelli-  
gence avec leur legitime Sou-  
verain & de le vouloir ser-  
vir , & sur ce simple soup-

çon, il les croit dignes de mort. Voilà ce qui arrive dans tous les Etats où il y a des Usurpateurs. Voilà ce qu'on a déjà veu arriver en Angleterre, & voilà le sort qui luy est encore préparé. Elle doit mesme s'attendre à quelque chose de pire à cause de ses différentes Religions. On ménage présentement ceux qui font profession de l'Anglicane, afin qu'ils aident à détruire la Catholique; mais il est à croire que les Protestans qui ne veulent point souffrir d'Eveques, ne

T ij

220 *IV. P. des Affaires*  
manqueront pas d'attaquer un  
jour la Religion Anglicane.  
On n'en peut douter, puis  
que non seulement ils sont  
des plus forts dès aujourd'hui,  
mais encore parce que la Re-  
ligion Protestante doit éta-  
blir son Empire en Angle-  
terre, que le Prince d'Orange  
qui s'en dit le Chef, y doit  
faire son séjour pour la pro-  
teger, & que les Protestans  
qui sont dispersés en divers  
endroits de l'Europe, sont  
dans le dessein de se venir  
établir dans ce Royaume, si-  
tost que l'autorité du Prince

d'Orange y paroiftra assér-  
mee. Ainsi leur nombre doit  
estre dix fois plus grand que  
celuy de ceux qui suivent la  
Religion Anglicane; & com-  
me sur cette matiere on s'ob-  
stine trop dans ses sentimens  
pour vouloir ceder au nom-  
bre, voilà un second sujet  
& bien dangereux, d'un car-  
nage continual en Angleterre.  
La Religion fera répandre  
du sang pour ses intérêts, &  
le Prince d'Orange pour le  
sien, & les Etrangers y seront  
en plus grande quantité que  
les Anglois naturels. Il s'y

222 *IV. P. des Affaires*  
meslera aussi un jour un Party  
pour le Roy que l'on attaque  
aujourd'huy, qui sera celuy  
de la justice ; de sorte qu'il est  
aisé de juger dés à présent ;  
que pour peu que le Prince  
d'Orange établisse son pou-  
voir en Angleterre, on verra  
couler le sang de ce Peuple  
pendant plusieurs années , &  
regner la discorde avec la  
confusion , ce qui sera cause  
qu'on ne saura ny comment  
y servir Dieu, ny quel Souve-  
rain y reconnoistre. Je ne par-  
le point icy par un esprit pro-  
phétique , ny pour avoir lieu

de faire un raisonnement sur les Nouvelles courantes. On n'a qu'à lire toutes les Histories qui traitent des revolutions arrivées dans les plus grands Empires, ainsi que chez les Souverains qui ne sont pas du premier ordre, & l'on verra que de tels évenemens ont toujours été suivis de malheurs, semblables à ceux dont l'Angleterre patoist menacée.

Il n'y a personne qui ne demeure d'accord que la Religion n'est qu'un faux prétexte qui sert à couvrir l'am-

T iiiij

224 *IV. P. des Affaires*  
bition du Prince d'Orange.  
Tout homme qui agit ver-  
tablement par ce seul prin-  
cipe, a d'autres manieres que  
les siennes, & ses actions se  
trouvent conformes à tout  
ce qu'il dit. Enfin quand on  
entreprend de soutenir la  
cause de Dieu, on n'a que  
Dieu, seul devant les yeux,  
& on ne fait rien de ce qu'il  
défend. Les personnes des  
Rois sont sacrées, & il y a  
une étroite obligation de les  
honorer, de quelque Reli-  
gion qu'ils soient, suivant ce  
qu'on lit dans l'Ecriture, qu'il

III T

faut rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar. Pour estre d'une Religion contraire, on ne doit point attenter à la vie des Souverains, & il n'y a aucune Religion, qui le permette. Cependant le Prince d'Orange protege deux Scélérats, qui ont attenté à la vie de deux Rois, ausquels il est uny par le sang, & par une alliance presque aussi forte. L'honneur l'obligeoit de les punir, & il devoit s'employer luy-mesme à leur supplice, si les Bourreaux luy eussent manqué, quand mesme il

226 *IV. P. des Affaires*  
auroit esté en guerre avec la  
grande Bretagne. Ce sont  
neanmoins les Conseillers,  
les Ministres, ceux qui com-  
posent ses Manifestes, & les  
Apostres dont il se sert pour  
prescher des Peuples qui les  
auroient vûs au gibet, si leur  
fuite ne les eust pas dérobéz  
à cette honte. On ne peut  
douter de la vehemence de ces  
Orateurs à parler & à écrire  
contre le Roy d'Angleterre,  
puis qu'ils ne pouvoient re-  
voir leur Pays qu'en le ca-  
lomniant, & en travaillant  
à causer sa perte. Ils y vont

triompher, & pour leur propre intérêt ils tâcheront d'exciter de la haine dans les cœurs des Peuples contre leur légitime Souverain. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il se soit trouvé quelqu'un qui ait cru que le motif de Religion soit entré dans ce qui a fait agir le Prince d'Orange. Jusque-là on n'avoit point remarqué que la Religion l'eust fait renoncer à aucune chose qui eust pu servir à l'élever, & il a toujours passé sur tous les scrupules qu'elle peut jeter dans

228 *IV. P. des Affaires*  
une amie', d'une maniere à faire voir clairement qu'ell<sup>e</sup> n'a aucune part dans ses entrepris<sup>es</sup>. On peut aussi assurer qu'il n'emploie ce nom specieux de Religion , que pour le faire servir à sa Politique , & l'on n'en doutera pas quand on examinera son procedé. Je vous ay déjà appris qu'il avoit pratiqué des gens qui devoient luy livrer le Roy d'Angleterre , & qui avoient concerté de s'en faire pendant que Sa Majesté visiteroit un des quartiers de son Armée , & qu'un saigne-

ment de nez qui luy dura quelques jours ayant empêché qu'il ne fist cette visite, celuy qu'il y envoya découvrit la trahison. On peut voir si cela s'accorde avec les protestations que le Prince d'Orange avoit faites qu'il n'en vouloit point à ce Méarque! Dans les plus cruelles guerres, & entre des ennemis qui se sont donné l'un à l'autre de justes sujets de se hater, on en use plus généralement. Chacun souhaite de voir son ennemy l'épée à la main & de le vaincre, mais

230 *IV. P. des Affaires*  
on ne voudroit pas employer  
la trahison pour en triom-  
pher, & on ne fait enlever que  
des Scelerats. Ce n'est pas qu'il  
n'arrive quelquefois qu'on  
enleve des quartiers entiers  
d'une Armée, avec le Com-  
mandant, & le Prince mes-  
me quand il s'y trouve, mais  
on doit alors regarder cela  
comme une action de Guerre,  
& quand le Prince est pris,  
il l'est par ses Ennemis, &  
non pas par des Sujets cor-  
rompus pour le livrer. Si  
ceux du Roy d'Angleterre  
s'estoient revoltez contre luy,

à qui ce Monarque auroit il  
deu demander du secours  
qu'au Prince d'Orange, & qui  
auroit deu luy en denner plû-  
tost qu'un Prince de son sang,  
qui en même temps se trouve  
son Gendre ? Tout ce que le  
Prince d'Orange auroit pu  
faire dans une pareille occa-  
sion, auroit été d'obtenir  
beaucoup de choses en faveur  
de la Religion qu'il professe,  
& de satisfaire ainsi son hon-  
neur, son devoir, son Beau-  
pere, la Religion, & mesme  
les Peuples contre lesquels il  
auroit été appellé. Voilà ce  
qui luy auroit fait mériter

L'estime de toute la Terre, au lieu qu'il ne peut estre regardé que comme un Usurpateur par ceux mesme de son party, l'action qu'il vient de faire n'estant autre chose dans le fond, qu'un invasion, de quelques couleurs qu'on la puisse déguiser. Il n'y a que detours, surprises, mauvaise foy, union de scelerats, supposition. On viole les loix du sang, de l'honneur & de l'alliance. On laisse contre toute sorte d'Usage des Ambassadeurs à la Cour du Roy d'Angleterre pour le mieux servir aux intérêts qu'il a.

tromper , & pour luy dire que l'on ne veut point de guerre; on entre ensuite chez luy pour la luy declarer. On boit aussi tost à sa santé en disant qu'on n'a aucun dessein de luy nuire , & on veut dans le même temps se faire rendre par les Magistrats des honneurs pareils à ceux que l'on rend aux Rois. On le fait faire des deniers Royaux , on commande , on agit en Souverain ; on cherche le Monarque qu'on feignoit de ne vouloir point attaquer ; on seduit ses propres Gardes &

234 *IV. P. des Affaires*  
ses Favoris pour les engager  
à le livrer ; on demande un  
Parlement l'épée à la main  
pour luy faire faire tout ce  
qu'on voudra , & tout ce  
qu'un amas de Traistres ont  
pû concerter , & comme il  
faut ébrouïr le Peuple par  
quelque chose dont il soit  
flaté , on ajoute le mot de  
*libre* à ce Parlement , dans  
le mesme temps qu'on s'est  
assez aveuglé pour faire con-  
noistre que l'on a pris des  
mesures pour le forcer à ne  
rien faire que ce qui a été  
concerté dans le temps qu'on  
a resolu l'armement , & ar-

resté la perte du Roy.

Cependant à bien examiné toute la conduite de ce Monarque, & tout ce qui s'est passé depuis le commencement de son regne, on reconnoîtra que les Anglois n'ont point sujet de s'en plaindre. Si-tost que le Roy Charles II. son Frere fut mort, il déclara qu'il estoit Catholique, & il le déclara mesme avant que le Parlement fût assemblé. Ainsi le Parlement a non seulement consenty qu'il professast cette Religion, mais mesme il l'a couronné comme Catho-

236 *IV. P. des Affaires*  
lique, & toute la Noblesse du  
Royaume a assisté à cette ce-  
remoine. Les Protestans qui  
sont les seuls qui ont com-  
mencé à travailler secrètement  
à sa perte, chy estoient  
redevables de ce qu'ils pro-  
fessoient leur Religion si pa-  
sablement, & par la liberté de  
conscience qu'il avoit don-  
néc il avoit tellement étably  
la tranquillité parmy les Peu-  
ples, qu'il recevoit de jour  
en jour des Adresses qui lui  
marquoient leur reconnaî-  
sance. Ceux qui se plaignent  
aujord'huy de ce Monasque,

disenç qu'il a donné des Charges aux Catholiques ; mais si l'on examine leurs plaintes, on trouvera qu'il pouvoit leur en donner aussi bien qu'aux autres, puis que la liberté de conscience estoit promise, mais qu'en cependant il n'avoit égard qu'au seul merite & à ceux qui faisoient voir un vray zèle pour l'Estat ; qu'il donnoit indifféremment les Charges à des personnes de différente Religion, & qu'il y avoit beaucoup moins de Catholiques que d'autres qui en fussent pourvus. Il est

238 *IV. P. des Affaires*  
vray qu'il y avoit des gens  
si déraisonnables qu'ils sou-  
haitoient que les Catholiques  
n'en eussent point ; mais  
comment cette injuste exclu-  
sion eust-elle pu s'accorder  
avec la liberté de conscience ?  
Le Parlement en couronnant  
le Roy comme Catholique,  
pouvoit bien s'imaginer qu'il  
ne maltraiteroit pas plus ceux  
de sa Religion , que les per-  
sonnes qui en suivoient d'aut-  
res , contre lesquelles on ne  
seuroit accuser ce Prince  
d'avoir rien fait. Au con-  
traire, les Protestans ont se-

jet de s'en louer. Lors qu'il en est venu en Angleterre des Pays Etrangers, il leur a donné de l'argent de sa bourse, & a souvent ordonné des Collectes. Enfin ce Royaume jouissoit d'un calme dont il estoit fort éloigné du temps des Nonconformistes. C'est une chose que l'on ne peut mettre en doute. Aussi les Peuples n'ont-ils eu aucune part à ce qui vient d'estre fait, & il est fort évident qu'ils n'estoient point du complot. Le Prince d'Orange l'a tramé avec les Grands

240 *IV. P. des Affaires*  
seuls, & les a seduits pour les faire entrer dans son entreprise, contre toutes sortes de droits. Il n'avoit pas besoin du secours des Peuples ; il luy suffissoit d'avoir une Armée, & les Grands pour luy.

Quand on a commencé quelque projet avec de pieilles forces, les Peuples intimidez cedent au torrent, moitié par foiblesse, & parce qu'ils s'y voyent contraints, moitié parce qu'on leur persuade qu'ils y trouveront leur avantage, & le tout ensemble, parce que ne pouvant résister

refister à leurs Gouverneurs & aux Seigneurs dont ils dépendent, ils cherchent à éviter leur ruine. Cela s'est veu à l'arrivée du Prince d'Orange en Angleterre. Les Peuples qui n'estoient point de l'intelligence, & qui avoient lieu d'estre contens de leur Souverain, ont tenu ferme d'abord, mais quand ils ont veu qu'ils estoient trahis par tous les Grands qui alloient grossir le Party contraire, ils ont cedé à la force, parce qu'ils n'ont pu s'en dispenser, mais un jour

242 *IV. P. des Affaires*  
ils seront au desespoir , lors  
qu'ils verront qu'on les vou-  
dra forcer tous d'embrasser  
la Religion Protestante. Le  
Prince d'Orange , qui ne pre-  
tend pas seulement se voir  
Souverain de l'Angleterre ,  
mais qui en protegeant cette  
Religion, veut se rendre Sou-  
verain de tous les Souverains  
qui la professent , ne pourroit  
meriter ce titre avec justice ,  
s'il souffroit d'autres Religions  
dans les Etats où il veut re-  
igner comme Chef des Pro-  
testans. Ainsi quoy que ce  
Prince soit né sujet & de-

pendant d'un petit nombre de Provinces revoltées contre leur Roy legitime, habitées par des Marchands, son ambition fait qu'il se regarde déjà comme Souverain de tous les Princes Protestans, non seulement en qualité de Roy d'Angleterre, mais encore en qualité de Chef & de Protecteur de tous ceux de cette Religion. Ses plus zelez Partisans publient déjà que lors que tous les Souverains qui la professent, unissant leurs forces sous ce

244 *IV. P. des Affaires*  
Chef , auront executé leur  
dessein dans un Royaume où  
ils ne sont guere craints , ils  
feront restituer les Temples  
aux Protestans de Hongrie ,  
& rendront l'Empire alterna-  
tif entre les Catholiques &  
les Protestans. Je sçay bien  
que le Prince d'Orange n'est  
pas en estat de faire con-  
noistre qu'il ait ces pensées ,  
mais il presume assez de luy-  
mêisme pour les avoir , &  
l'on ne s'y doit non plus fier  
qu'aux Etats de Hollan-  
de , puis qu'on ne les doit re-

garder que comme le Corps & le Chef. Leurs Ambassadeurs disent par leur ordre dans toutes les Cours, que l'affaire d'Angleterre n'est qu'une affaire de Religion où les Catholiques n'ont aucune part. Il disoient la même chose au Roy d'Angleterre pour le tromper & pour endormir sa vigilance. Ils vouloient luy persuader que leur armement ne le regardeoit pas ; ils l'asseuroient qu'ils vouloient vivre en bonne intelligence avec luy, & ne retiroient point leur

Ambassadeur afin de le mieux surprendre. Ceux que les Etats veulent abuser aujourd'hui , n'ont qu'à donner dans les mesmes pieges, & à laisser fortifier l'autorité du Prince d'Orange ; ils auront ensuite tout lieu de se repentir de leur credulité , ce Prince l'ayant pris à l'égard de la Religion , sur un pied à croire pouvoir un jour attaquer tout ce qui ne sera pas de la Protestante. Cependant il n'y a point d'honnêtes Gens, quelque Religion qu'ils professent , qui ne doivent

demeurer d'accord, que l'entreprise du Prince d'Orange étant un crime qu'on ne peut justifier, la Religion Protestante se trouvera noircie dans tous les Siecles de l'attentat qu'il vient de commettre.

Il faut avouer que ceux qui veulent rendre un méchant party soutenable, s'aveuglent souvent, & decouvrent leurs mauvaises intentions par les choses mesmes qu'ils croient qui doivent servir à les cacher. De la manière que le Prince d'Orange

248 *IV. P. des Affaires*  
a publié qu'il estoit appellé  
en Angleterre , il n'y a per-  
sonne qui n'euft deu croire  
que les Peuples estoient in-  
formez de sa venue , & qu'il  
arrivoit souhaité d'eux Ce-  
pendant tout le contraire a  
paru par les libelles qu'il a  
fait semer d'abord pour les  
seduire , & par le peu de  
disposition qu'il a trouvé  
parmy eux à le favoriser après  
sa descente , jusqu'à ce qu'ils  
se soient veus trahis par les  
Grands. Les Ecrits seditieux  
qu'il faisoit repandre pou-  
voient aisément faire con-

noistre aux gens de bon sens,  
que ses démarches estoient  
contraires à ce qu'il avoit dit,  
& qu'en s'aveuglant luy-mê-  
me, il vouloit apprendre aux  
peuples ce qu'ils n'auroient  
pas deu ignorer, s'il eust été  
vray qu'ils eussent été d'in-  
telligence avec les Grands  
pour le faire venir en An-  
gleterre.

Ce qui fait eneore voir que  
le Prince d'Orange n'avoit  
point d'autre dessein que  
d'envahir ce Royaume, c'est  
que n'estant venu, comme  
il le disoit, que pour faire

250 *IV. P. des Affaires*  
convoquer un Parlement lib-  
bre, il devoit estre content  
aprés la convocation que le  
Royen avoit faite. Il avoit ob-  
tenu par là plus qu'il n'avoit  
demandé. Ce Parlement de-  
voit estre libre à l'égard du  
Roy, puis que presque tous  
les Grands l'avoient quitté ;  
& il ne devoit point croire  
que ce Monarque sans puis-  
sance eust pu empescher la  
liberté des suffrages. Il de-  
voit mesme estre composé de  
tous ceux qui avoient aban-  
donné son Party, la Procla-  
mation de ce Parlement ren-

fermant une amnistie en leur faveur, de sorte qu'il auroit été remply de personnes affidées au Prince d'Orange. Cependant tout cela n'estoit point assez pour luy, & comme il avoit résolu de prendre le Roy, ou de luy faire quitter l'Anglererre, il apprehendoit que la fermeté de ce Monarque, & l'équité de ses raisons ne le justifiaffsent dans le Parlement. C'est ce qui a fait qu'à mesure qu'il a obtenu ce qu'il souhaitoit, il a voulu davantage.

Le Roy d'Angleterre estant de retour à Londres , après que la plus grande partie des Officiers de son Armée l'eut abandonné , & que le Prince de Danemark , son autre Gendre , se fut retiré d'au- près de luy , connut enfin par la situation où il voyoit les affaires , que c'estoit seulement en reculant qu'il pouvoit parer le coup , dont il estoit sur le point d'estre accablé , ainsi que la Reine , & le Prince de Galles son Fils . Cela les fit résoudre à les faire passer promptement

en France , & on convint des moyens dont il falloit se servir dans cette fuite. Ce Prince auroit pû s'embarquer dans le mesme Bastingment , mais il trouva plus à propos de demeurer , pour cacher la chose un jour ou deux. Elle auroit pû estre découverte presque dans le mesme temps , s'il avoit esté de la partie , ce qui auroit esté cause qu'on auroit cherché à les arrêter , & qu'on auroit pû leur fermer tous les passages. Ainsi pour estre à couvert de cet accident , ce ten-

254 *IV. P. des Affaires*  
dre Pere , & ce generoux  
Epoux , aimâ mieux demeuer-  
rer exposé à tout ce que ses  
ennemis pouvoient entre-  
prendre contre luy. Il y avoit  
quelques mois que M<sup>r</sup> le  
Comte de Lausun estoit ar-  
rivé en Angleterre. Le bruit  
de la guerre qui s'y devoit  
allumer , & le desir ardent  
qu'il avoit de servir Sa Ma-  
jesté Britannique qui l'hono-  
roït de sa bienveillance , l'a-  
voient fait partir pour se ren-  
dre auprès de ce Monarque.  
Sa Majesté ne voyoit presque  
plus personne à la Cour , en

qui Elle pust se confier ; & quand il y en auroit eu plusieurs qui luy seroient demeuréz fidelles, il luy auroit esté difficile de trouver un homme plus actif & plus zélé que ce Comte. Ainsi cette fuite fut concertée avec luy , & il y eut la meilleure part. On en donna aussi connoissance à quelques uns des Domestiques du Roy , que l'on avoit reconnus les plus attachez à son service. Longtemps avant que ce projet fust arrêté , on avoit mis des relais sur trois routes différentes , & on les

y avoit mis sous le nom de M<sup>r</sup> le Comte de Lausun. La Reine & le Prince de Galles devoient s'embarquer à Douv<sup>re</sup>. C'est ce qui avoit été résolu d'abord entre le Roy, & ceux qui estoient de son secret ; mais ce Comte qui se donnoit de grands mouemens pour faire que ce dessein fust suivy d'un bon succès, apprit le soir du jour qui précéda la fuite de la Reine, que la Ville de Douv<sup>re</sup> avoit suivy l'exemple de celles qui soutenoient la rébellion. Il en alla avertir le

Roy qui n'en estoit point encore informé, & cela fut cause que l'on prit d'autres mesures. Le Prince de Galles qu'on avoit ramené de Portsmouth, estoit logé à Witheal dans l'appartement de la Reine. M Riva, Italien, & Domestique de cette Princesse, s' estoit chargé de l'évasion du jeune Prince. Il le fit enlever d'un costé le soir du 19. Decembre, & quelque temps après la Reine sortit de l'autre. Elle estoit seule ave M<sup>r</sup> de Lausun. Imaginez-vous quelle dure ex-

Y

258 *IV. P. des Affaires*  
tremité pour des Personnes  
Royales. Je souffre à vous en-  
faire une fidelle peinture.  
Cependant comme l'infor-  
tune rehausse souvent l'éclat  
de la gloire ; qu'elle n'est ja-  
mais honteuse à qui ne s'en-  
est point rendu digne , &  
qu'elle ne fait rougir que  
ceux qui la causent par des  
moyens condamnables , je ne  
puis me dispenser d'entrer  
dans les plus petits détails ,  
& de vous faire voir , en  
suivant le fil de mon Histoire ,  
le Roy & la Reine d'Angle-  
terre exposéz , dans la plus ru-

de saison, sur un Élement où tout est à redouter, mais quoy qu'incertains s'ils en seroient épargnez, plus glorieux & plus triomphans dans leur malheur, que leurs Ennemis mesmes, puis que leur vertu est admirée, tandis qu'on déteste la perfidie de ceux qui les persecutent, les Traistres s'attirant l'aversion, même des Ambitieux qui ont besoin d'en estre appuyez, & qui ne les flatent que par l'utilité qu'ils en tirent.

La Reyne se rendit au lieu où il avoit été arresté qu'el-

Y ij

le trouveroit le Prince de Galles , & malheureusement les Carrosses de louïages qu'on attendoit vinrent plus tard qu'il n'avoit été marqué , ce qui fut cause de divers incidens qui arriverent en ce temps-là , & que la Reyne marcha dans de fort vilains chemins. Un homme qui sortoit d'un cabaret , ayant entendu des gens qui s'avançoiient dans l'obscurité de la nuit , alla vers eux avec une lanterne qu'il portoit , & voulut les reconnoistre. M<sup>r</sup> Riva empescha qu'il ne vînt

à bout de son dessein. Il fit exprés un faux pas afin de pouvoir se laisser tomber sur luy, & en tombant il éteignit sa lumiere. Cet homme leur dit des grossieretez, & on fit si bien pour l'adoucir qu'il cessa d'estre en colere. On monta en carosse un moment après. M<sup>r</sup> de Lausun s'estoit chargé des Piergeries de la Reyne. M<sup>r</sup> Leiborn, Ecuyer de cette Princesse, & M<sup>r</sup> de S<sup>r</sup> Victor, Gentilhomme François, suivoyent à cheval. Après avoir fait un peu de chemin, ils rencon-

262 *IV. P. des Affaires*  
trerent des Rouliers, qui ayant  
vu plusieurs carrosses ensemble  
crierent, que c'estoient des  
Catholiques qui fuyoient, qu'ils  
emportoient l'argent du Royau-  
me, & qu'ils meritoient qu'on  
les assommat. Leur insolence  
eust peut-être été plus loin,  
sans les Cavaliers qui pa-  
sserent au milieu d'eux en con-  
tenance des gens qui pou-  
voient les faire taire. Ils ne  
dirent rien de plus, & on se  
contenta d'avoir le passage  
libre. Il leur fut disputé un  
peu après dans un défilé, où  
se trouva un Chartier. Il dit.

qu'il ne vouloit point ceder à des Catholiques , & comme l'on craignoit tous les incidens qui pouvoient faire reconnoistre la Reyne & le jeune Prince , & que d'ailleurs le temps leur estoit trop cher pour en perdre aucun à disputer inutilement, on trouva à propos de reculer , après quoy on marcha autant que l'on put hors du chemin à travers les terres. Enfin on arriva au lieu , où l'on avoit résolu de s'embarquer. Tous ceux qui avoient accompagné la Reyne , monterent sur un Yacht ,

264 *IV. P. des Affaires*  
dont le Capitaine selon les  
ordres qu'il avoit receus de  
la part du Roy , devoit obeir  
à ceux que luy donneroit M<sup>r</sup>  
de Lausun. Il se trouverent  
au nombre de quinze ou  
seize personnes , sçavoir la  
Reyne , le Prince de Galles ,  
la Marquise de Powis , Gou-  
vernante du petit Prince ;  
Dona Vittoria Montecuculini  
Dame d'honneur de la Rey-  
ne , M<sup>r</sup> Riva , & M<sup>r</sup> du Four ,  
appelé Page de l'Escalier  
secret , & qui a les mes-  
mes fonctions qu'ont icy les  
**Huissiers**

Huissiers du Cabinet. On a voit joint au Capitaine du Vaisseau deux Capitaines Catholiques, qui en cas de trahison, s'ils en eussent veu la moindre marque, devoient se rendre maistres du bastiment, & prendre le soin de le conduire. M<sup>r</sup> de S. Victor qui estoit sorty de Londres avec la Reyne, la quitta si rost qu'il eut veu qu'elle s'étoit embarquée, & retourna en porter la nouvelle au Roy. Sa Majesté la cacha tout le jour suivant, & fit croire que cette Pinceesse se trouvant

indisposée , avoit besoin de repos , & ne vouloit voir personne. Elle estoit déjà fort avant en mer , lors que le bruit de sa fuite commença à se repandre. La navigation fut assez heureuse , sans que l'on vist autre chose qu'un Vaisseau de Guerre à l'ancre , qu'on découvrit de fort loin. On arriva sur les cinq heures du soir à la hauteur des Dunes , & le gros temps ne permettant pas de faire voile , on y mouilla afin d'y passer la nuit. On eut quelque inquiétude lors qu'on entendit

tirer deux coups de canon. Ces deux coups marquaient la retraite de deux Fregates Angloises, que Milord Darmouth avoit envoyées pour garder l'entrée de la Tamise, dans le dessein, à ce qu'on a cru, d'empescher que le Prince de Galles ne fust tiré d'Angleterre. Il y a grande apparence qu'il ne tenoit là ces deux Fregates que dans cette veue, puis que Sa Majesté Britannique luy ayant un jour marqué que ce seroit luy faire plaisir que de s'employer à faire passer ce Prince en France.

Z ij

268 *IV. P. des Affaires*  
ce, il luy avoit répondu que  
si Sa Majesté le souhaittoit, il  
le tireroit de Portsmouth où il  
estoit alors, & l'ameneroit à  
Londres, mais qu'il ne pouvoit  
le faire sortir hors du Royaume.  
Comme le son porte loin sur  
l'eau, on entendit aussi la clo-  
che des deux Frégates qui an-  
nonçoit la priere. A l'é-  
gard de la retraite, c'est l'u-  
sage de la mer, de tirer un  
ou deux coups de canon, au  
lieu du tambour que l'on bat  
sur terre, afin que les Soldats  
soient obligez de se retirer.

*La Reyne qui estoit partie*

de Londres le 19. au soir, arriva à Calais le 21. au matin. Ce ne fut pas sans s'estre veud en peril de faire naufrage au Port, puis qu'il s'en fallut fort peu que son bastiment ne touchast un banc qui en estoit à dix pas. Ce malheur fut detourné par le secours du Maistre du Paquetbot qui se trouva là fort à propos, & qui luy servit de guide. Après qu'elle eut débarqué, le Capitaine du Bâtiment dans lequel cette Reine étoit venuë, dit qu'il l'avoit reconuë d'abord, & qu'il n'avoit pas voulu le té-

Z. iij.

moigner pendant le trajet. Son premier soin lors qu'elle fut arrivée, ce fut d'aller rendre grâces à Dieu de ce qu'elle voyoit le Prince son Fils en sécurité. En suite elle dépêcha un Courrier à Versailles pour faire savoir au Roy qu'elle estoit en France. Elle refusa tous les honneurs que l'on voulut luy rendre à Calais, & après y avoir séjourné deux jours, elle en partit pour Boulogne, où elle devoit demeurer jusqu'à ce qu'elle eust reçus des nouvelles de la Cour. Le carrosse où estoit le Prince de Galles en

precedoit trois autres qui estoient remplis par cette Princesse, & par sa suite. Cinquante Dragons les entourerent avec un détachement de la Cavalerie Boulonoise. Elle demeura jusqu'au 30. dans cette seconde Ville, & demanda d'abord à être logée au Convent des Ursulines, mais elle ne put refuser un appartement que M<sup>r</sup> le Duc d'Aumont luy avoit fait préparer. Quoy qu'elle fust dans un lieu où elle pouvoit gouster du repos, après les alarmes continues qu'elle avoit sen-

272 *IV. P. des Affaires*  
ties depuis quelque temps ,  
elle ne laissoit pas d'estre agi-  
tée de fortes inquiétudes , mais  
cela n'empeschoit pas que  
la Majesté ne parust toujours  
sur son visage , & si l'on y  
voyoit regner la tristesse , elle  
estoit meslée avec la gran-  
deur . Elle mangeoit scule , &  
ne soufroit qu'on la vist que  
fort rarement . On avoit la  
liberté d'entrer chez le petit  
Prince lors qu'elle n'y estoit  
pas , mais elle y alloit cinq  
ou six fois chaque jour , &  
personne alors n'y étoit receu .  
Pendant tout le temps qu'el-

le passa à Boulogne, elle ne sortit que pour se rendre à l'Eglise. Comme elle y estoit examinée, elle avoit soin de contraindre sa douleur, & cependant déroboit tous les mouvements aux yeux du public. Ce n'est pas qu'elle affectast de n'en point avoir, mais il estoit aisé de connoître, que l'air tranquille qu'elle faisoit voir, estoit plustost un effet de sa prudence que d'un calme interieur, & c'est ce qui la faisoit admirer & plaindre encore davantage. Le Roy son Epoux l'avoit assurée

274 *IV. P. des Affaires*  
qu'elle auroit de ses nouvelles à Boulogne, & il luy avoit mesme fait esperer qu'il s'y rendroit quelques jours après qu'elle y seroit arrivée. Cependant elle n'avoit point entendu parler de luy depuis son depart, & la situation où estoient les affaires d'Angleterre, luy donnoit lieu d'aprehender toutes choses. Si tost que ce Monarque eut appris qu'elle s'estoit embarquée, il resolut de ne point perdre de temps pour passer aussi en France. La retraite de plusieurs Seigneurs, qui mal-

gré tous les bienfaits dont il lesavoit comblez luy avoient manqué de fidelité , & les mouvemens continuels de la populace de Londres , l'obligerent à executer ce dessein. Il revoqua auparavant la Proclamation & les Lettres Circulaires envoyées dans les Provinces pour la convocation d'un Parlement , & le 21. à deux heures après minuit , ce Prince , qui avoit soupé en public le jour precedent , sortit de la Ville , accompagné seulement du Duc de Berwick son Fils naturel , &

276 *IV. P. des Affaires*  
de deux ou trois autres per-  
sonnes. La nouvelle en fut  
repanduë par tout à huit heu-  
res du matin , & elle causa  
une fort grande surprise. Sa  
Majesté qui avoit changé de  
chevelure se rendit jufques  
au lieu où Elle devoit s'em-  
barquer , & s'embarqua mes-  
me fans que personne l'eust  
reconnuë, tant Elle avoit pris  
de justes mesures. Comme ce  
Prince entend fort bien la  
mer, parce qu'il y a comman-  
dé long temps, il s'apperçeut  
que le bateau où il s'estoit  
mis, n'estoit pas assez lesté,

ce qui l'empeschoit de pouvoir porter ses voiles. Cela l'obligea de retourner à terre pour prendre du lest. Les choses estoient en un estat que quand on rencontroit des gens inconnus, la haine qu'on avoit pour les Catholiques les faissoit d'abord regarder comme des personnes de cette Religion. Ainsi quelques Paillans ayant pris le Roy & ceux qui l'accompagnoient pour des Papistes qui cherchoient à se sauver, ils s'attrouperent dans le dessein de les maltraiter. Un homme de sa suite qui

178 *IV. P. des Affaires*  
n'etloit pas aimé, fut reconnu  
le premier, & le Roy ayant été  
reconnu luy même, on le ra-  
mena à Londres, où il rentra le  
26. aux acclamations du Peu-  
ple qui fit des feux de joie  
en divers endroits. Comme  
c'est un Prince d'une grande  
fermeté, & que malgré son  
malheur, il ne laissoit pas  
d'estre content, puis qu'il  
avoit fait sauver la Reyne &  
le jeune Prince, il parut avec  
sa tranquillité ordinaire, &  
quoy qu'il eust à craindre des  
mauvais desseins de ses En-  
nemis, il dit le lendemain  
qu'il n'avoit jamais si bien re-

posé qu'il avoit fait pendant la dernière nuit.

La Reyne, à qui rien de tout cela n'estoit connu, par le soin qu'on prit d'empêcher qu'un Prestre Anglois qui en avoit apporté la nouvelle en France, ne luy dist ce qu'il sçavoit, souffroit extraordinairement, dans l'incertitude où elle estoit de ce qui pouvoit estre arrivé au Roy. Pour se délivrer d'une si cruelle inquiétude, elle jeta les yeux sur le Chevalier Schelton, Escuyer du Prince de Galles, comme sur un homme intelligent, pour aller en Angleterre ap-

280 *IV.P des Affaires*  
prendre ce qui s'y éroit passé;  
& parler luy même au Roy s'il  
trouvoit que la chose fust  
possible. Il partit de Boulo-  
gne le 30. de Decembre avec  
une Lettre de cette Princesse,  
& alla s'embarquer à Ostend  
de afin que s'il arrivoit qu'il  
fust pris sur Mer, on n'eust  
pas sujet de soupçonner qu'il  
vinist de France. Son voya-  
ge fut heureux. Il trouva  
moyen de parler au Roy, &  
luy demanda réponse de la  
Lettre de la Reyne qu'il luy  
mit entre les mains. Le Roy  
sans s'expliquer davantage,  
luy dit qu'il prendroit soin

de faire sçavoir de ses nou-  
velles à cette Princesse. Le  
Chevalier Schelton retourna  
le lendemain au mesme lieu  
où il avoit parlé à ce Prin-  
ce, & fut fort surpris lors  
qu'on luy apprit qu'il s'estoit  
sauvé. Il attendit encore  
quelque temps pour voir si  
le mesme malheur, qui estoit  
arrivé déjà à Sa Majesté, ne  
la remettroit pas encore une  
fois entre les mains de ses  
Ennemis, mais la nouvelle  
de son évaison luy ayant  
esté confirmée comme une  
chose fort sûre, il ne songea

A a.

282 *IV. P. des Affaires*  
plus qu'à se rembarquer afin  
de se rendre promptement  
auprès de la Reyne.

Cette Princesse trouvoit  
cependant quelque adoucissement  
à ses chagrins, par la  
reception qui luy estoit faite  
en France. Le Roy qui a tou-  
jours été l'appuy des mal-  
heureux & l'azile des oppri-  
mez, ayant été averty qu'elle  
y estoit arrivée, en ressentit  
vne joye proportionnée au  
triste estat où il ne pouvoit  
douter qu'elle ne fust. Il estoit  
faché de sa douleur, mais il  
ctoit ravy d'en pouvoir en-

quelque sorte diminuer l'amertume, & de sçavoir que son malheur n'avoit pas esté jusques à luy faire voir le Prince son Fils entre les mains de ceux qui ne cherchoient que sa perte. Ce Monarque regardant cette Princesse comme s'il ne fust arrivé aucun changement dans sa fortune, & qu'elle eust esté dans la plus haute prosperité, voulut la recevoir de même qu'il auroit fait si elle fust venue en France avec tout l'éclat dont la Majesté Royale est toujours accompagnée. Il luy envoya

A a ij

M<sup>r</sup> le Marquis de Beringhen, son premier Ecuyer, dont le Pere avoit eu un pareil emploï, quand la Reine d'Angleterre, Mere du Roy aujourd'huy regnant, vint en France, & il le choisir comme un homme distingué par son rang & par son esprit, & très capable de bien s'acquitter de cette éclatante fonction, d'autant plus difficile à soutenir, qu'il faut estre pleinement instruit de beaucoup de choses pour ne point faire de fautes, à cause des difficultez qui surviennent à

toute heure. Ce Marquis eut ordre de Sa Majesté d'aller faire compliment de sa part à la Reine d'Anglererre, de luy mener sa Maison, & de l'accompagner. Voicy en quoy consistoit cette Maison.

Trois Carrosses du Roy, chacun à huit chevaux, sans y comprendre celuy de M<sup>r</sup> le Premier, qui est toujours un des Carrosses de Sa Majesté ; deux Ecuyers ; huit Pages, & douze Valets de pied.

M<sup>r</sup> de S. Viance, Lieutenant des Gardes du Corps, à

• 286 *IV. P. des Affaires*  
la teste de cinquante Gardes  
avec un Exempt.

Deux Valets de Chambre  
du Roy , & deux Huissiers  
de Chambre.

Un Chapelain , & deux  
Clercs de Chapelle.

Un Maître d'Hostel, deux  
Contrôleurs, & deux Gentils-  
hommes , avec les Officiers  
de la Bouche & du Gobelet ,  
& quelques-uns de tous ceux  
qu'on appelle des sept Offices  
dans la Maison de Sa Ma-  
jesté.

Un Maréchal des Logis &  
deux Fourriers.

Des Gardes de la Porte, &  
un Exempt avec des Gardes  
de la Prevosté.

Tout ce grand équipage  
n'ayant pu arriver à Abbe-  
ville que le 28. M<sup>r</sup> le Premier  
y apprit le lendemain que la  
Reine avoit résolu de partir  
le 30. de Boulogne. Ainsi il  
prit la poste pour s'y rendre,  
tandis que les Equipages con-  
tinuoient leur route, & ce  
fut là qu'il presenta la Lettre  
du Roy à cette Princesse. Les  
complimens qu'il luy fit au  
nom de Sa Majesté, rouloient  
sur le chagrin qu'Elle avoit de

288 *IV. P. des Affaires*  
son malheur, ainsi que sur la  
joye qu'Elle ressentoit en mê-  
me temps de la voir en seu-  
reté. Tout cela fut accom-  
pagné d'assurances obligean-  
tes de tous les services que ce  
Monarque pourroit luy ren-  
dre. La Reine répondit à ces  
complimens, qu'il y avoit  
long-temps qu'elle estoit accoutum-  
mée à recevoir des bienfaits du  
Roy, mais qu'ils ne luy pouvoient  
estre ny plus sensibles, ny plus  
necessaires que dans cette occa-  
sion. Cela fut dit en termes  
plus étendus, & prononcez  
d'une maniere aussi noble que  
tou-

touchante. Mr le Marquis de Beringhen luy fit aussi des complimentens au nom de Monseigneur le Dauphin & de Madamela Dauphine, & cette Princesse y répondit avec la même honnêteté & la même grâce. Il alla aussi en faire au Prince de Galles, de la part du Roy, & fut receu par Madame la Marquise de Powis, qui luy fit rendre tous les honneurs dûs à son caractère, & au Monarque dont il estoit envoyé.

La Reine alla coucher le 30. à Montreuil, & fut saluée en y arrivant par le Canon de la

Place. Tous les Habitans estoient rangez sous les armes depuis la porte de la Ville jusqu'au logis qu'on luy avoit destiné, & où tous les Officiers de Sa Majesté l'attendoient. Ils luy furent presentez par M<sup>r</sup> le Premier, & elle les receut en témoignant beaucoup de reconnoissance pour les bontez que luy marquoit ce Monarque. Elle arriva le 31. à Abbeville, & fut receue à la porte de la Ville au bruit du Canon. Elle y trouva quatre Compagnies de Bourgeois sous les armes,

Il y en avoit aussi une double haye dans la Ville jusqu'à son logis, devant lequel estoit une Compagnie du Régiment de Navarre. Huit Compagnies de Dragons suivoient les Gardes du Corps qui marchoient après le Carrosse de cette Princesse. Elle alla coucher à Poix le 2. de Janvier, & arriva le 3. à Beauvais sur les quatre heures après midy. Elle estoit toujours extrêmement inquiète de la fortune du Roi d'Angleterre, & enfin le Chevalier Schelton arriva le

4. & luy apporta des nouvelles  
les seures de l'évasion de ce  
Monarque, mais sans luy pour-  
voir apprendre quelle route  
il avoit prise. Il luy dit tou-  
tes les particularitez de ce  
qui s'estoit passé lors qu'il  
avoit fuy la premiere fois.  
Quoy que ce luy fust un  
fort grand sujet de joye d'e-  
stre assurée que le Roy n'e-  
stoit plus au pouvoir de ses  
Ennemis , elle ne la sentit pas  
aussi fortement qu'elle auroit  
fait, si elle eust été certaine  
qu'il fust arrivé en France.  
Elle se le representoit exposé

à la violence des tempestes, & tous les perils que l'on doit craindre sur mer luy estoient toujours présens.

Le 5. elle alla coucher à Beaumont, & avant que de sortir de Beauvais, elle voulut observer le vent, qu'elle trouva propre pour amener le Roy en Bretagne ou en Normandie, mais elle ne laissa pas d'avoir beaucoup d'inquiétude, parce que ce Prince auroit deu estre arrivé avant celuy par qui la nouvelle de son départ avoit été apportée. Lors qu'elle fut à Beau-

B b iij

294 *IV. P. des Affaires*  
mont, elle donna audience à  
M<sup>r</sup> d'Armagnac, Grand Es-  
cuyer de France, mené par  
M<sup>r</sup> de Bonneuil, Introduc-  
teur des Ambassadeurs. Ce  
Prince qui la complimenta  
au nom du Roy & de Mon-  
seigneur le Dauphin, estoit ve-  
nu avec une nombreuse suite  
de Gentilshommes, de Pa-  
ges, & de Valets de pied,  
ce qui marquoit la grandeur  
du Monarque qui l'envoyoit,  
l'éclat de sa charge, & son  
illustre naissance. La Reyn<sup>e</sup>  
fit voir par sa reponse, com-  
bien elle estoit sensible aux

bontez du Roy , & remoigna en termes generaux la consideration qu'elle avoit pour M<sup>r</sup> d'Armagnac , & l'estime qu'elle faisoit de sa personne. Cette Princesse donna aussi audience dans le mesme lieu , à ceux qui luy virent faire compliment au nom de Madame la Dauphine , de Monsieur & de Madame , & de tous les Princes & Princesses du Sang. Elle receut tous ces complimentens debout , & quoy qu'ils roulassent sur le mesme sujet , & qu'elle eust pû leur faire à tous la

B b iiiij.

296 *IV. P. des Affaires*  
mesme response, elle fit pa-  
roistre la fecondité de son es-  
prit, par les termes differens  
qu'elle employa, selon la  
difference des personnes qui  
luy parloient. Ce mesme  
jour, dans le temps qu'elle  
estoit en prières dans sa  
chambre, M<sup>r</sup> le Premier y  
entra avec la precipitation  
d'un homme qui doit annon-  
cer quelque chose d agreable,  
& luy apprit en effet ce qui  
pouvoit la toucher le plus, en  
luy disant qu'on avoit nou-  
velle que Sa Majesté Britan-  
nique estoit en France. Elle

dit aussi-tost sans songer à la perte de ses trois Royaumes,  
*Mon Dieu, je suis la plus heureuse  
Femme du Monde.* On ne saurait exprimer la joie qu'elle fit paroistre. Elle fut vive parce qu'elle estoit sincere, & on la vit repandue sur tout son visage. Elle ne laissa pas de retomber une heure après dans une fort grande resverrie, & comme elle parut dans son chagrin ordinaire, quelqu'un ayant pris la liberte de luy dire, qu'elle devoit moins sentir son malheur, puis que le Roy son Epoux

298 *IV. P. des Affaires*  
estoit hors de tous les perils  
qu'elle avoit eus à craindre  
pour luy ; elle répondit que  
c'estoit tout le contraire ; que tant  
que le Roy estoit demeuré en An-  
gleterre exposé aux attentats de  
ses Ennemis , elle n'avoit eu  
l'esprit occupé que des cruelles  
inquiétudes que cette pensée luy  
donnoit , mais qu'en étant de-  
livrée par l'arrivée de ce Prince  
en France , elle commençoit  
à voir ce qu'elle s'estoit caché ,  
et à sentir son malheur dans  
toute son étendue. On luy dit  
encore qu'il paroissoit que

le Prince d'Orange n'estoit pas faché que le Roy se fust sauvé d'Angleterre , puis qu'il eust pû l'empêcher s'il avoit voulu y mettre obstacle. Elle repliqua qu'on n'aurait pas cru , que le Prince d'Orange & elle eussent jamais souhaité une même chose. Le soir , elle écrivit au Roy son Epoux , & donna sa Lettre à M<sup>r</sup> le Premier qui partit la nuit même pour aller au devant de ce Monarque , selon l'ordre qu'il en avoit reçue de Sa Majesté.

Le 6. jour des Rois ; la Reyne partit de Beaumont pour se rendre à Saint Germain en Laye, dont le Roy avoit fait meubler le Chasteau pour la loger. Ce Prince estoit party le mesme jour de Versailles, accompagné de Monsieur le Dauphin, de Monsieur, & des Princes & principaux Seigneurs de la Cour, pour aller au devant de cette Princesse. Il s'avança jusques auprés de Chatou. Les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les deux Compa-

gnies de Mousquetaires s'étendoient dans la plaine depuis le pont du Pec jusqu'à ce Village, & comme chacun s'estoit efforcé ce jour-là de se mettre proprement, le tout faisoit un effet des plus éclatans. Le Carrosse de Sa Majesté, & celuy où estoit la Reine d'Angleterre ayant paru dans la plaine, ce Prince & cette Princesse descendent, chacun dans le même temps, & se saluerent. Le Roy luy presenta Monseigneur le Dauphin & Monsieur, & la remit ensuite dans

le mesme Carrosse, où cestant aussi-tost monté, il se plaça à sa gauche, & Monseigneur le Dauphin & Monsieur se mirent sur le devant. Lors qu'on fut arrivé à S. Germain, le Roy conduisit cette Princesse dans l'appartement qu'on luy avoit préparé, & demeura quelque temps en public avec elle avant que de la quitter. Il luy présenta Monsieur le Prince, Monsieur Duc, & Monsieur le Prince de Conty, & luy dit en prenant congé d'elle, qu'il alloit voir le Prince de

Galles, pour apprendre si le Voyage ne l'avoit point fatigué. La Reine voulut l'y accompagner, & dit en luy parlant de ce jeune Prince, qu'elle avoit été iavie, qu'il ne fust pas dans un âge où il pust connoistre ses malheurs, mais qu'apres senti elle estoit fachée qu'il ne fust pas en estat de reconnoistre l'obligation qu'il luy avoit. Ce Monarque retourna ensuite à Versailles, laissant la Reine dans l'admiration de ses manieres toutes engageantes, & qui avec le brillant de la Majesté font voir un air tout astable.

304 *IV. P. des Affaires*  
qui gagne d'abord le cœur.  
Ce Prince trouva de son costé  
beaucoup d'esprit & de gran-  
deur d'âme dans la Reine ;  
elle a l'air noble, & toute  
penetrée qu'elle est de sa dou-  
leur, elle n'en est point em-  
barrassée. Tout marque en  
elle la grandeur du rang où  
le Ciel l'a fait monté, &  
quoy qu'elle soit fort hon-  
nête, elle scait placer ses  
honnêtetez selon les gens  
& est tout-à-fait Maistresse  
d'elle-même.

Cependant on se prépare  
à recevoir le Roy d'Angle-

terte. Voicy ce qui luy estoit arrivé depuis sa première fuite. Ce Prince ayant été ramené à Londres le 26. du mois passé, comme je l'ay déjà dit, envoya le même jour le Comte de Feversham à Windsor où estoit encore le Prince d'Orange, qui le fit arrêter. Sur les dix heures du soir, quelques Trouées envoyées par ce même Prince, se saisirent de Witheal & de S. James, où elles établirent des Corps de Garde. Cette violence fit connoître au Roy qu'il avoit dessein de

306 *IV. P. des Affaires*  
s'emparer de l'autorité su-  
prême, & il le connut en-  
core mieux par divers messa-  
ges que le Prince d'Orange  
luy fit faire, par lesquels il  
fit entendre à Sa Majesté que  
l'on trouvoit à propos qu'Elle  
s'éloignast de Londres, &  
qu'Elle se retirast à Ham ou  
à Rochester. Le Roy choisit  
le séjour de Rochester, & le  
lendemain 27. il s'y rendit  
par eau sur les onze heures  
ayant avec luy le Comte d'  
Dombartem, & le Comte  
d'Aram. Des Gardes du Prince  
d'Orange remplirent di-

vers Bastimens, & allèrent  
autour de celuy qui portoit  
Sa Majesté. Sa fuite de ce  
lieu-là n'a pas été si difficile  
qu'on se l'est persuadé, puis  
que ce Monarque n'y estoit  
gardé que pour les formes.  
Vous remarquerez que dès la  
première fois il fut arrêté par  
des gens qui n'en avoient  
point d'ordre, & qui peut-  
être ne firent pas plaisir à ce  
luy qui souhaitoit ardemment  
de remplir sa place. Le Prince  
d'Orange en favorisant son  
évasion par le peu d'obstacles  
qu'il y mettoit, avoit sa po-

Cc ij;

308 *IV. P. des Affaires*  
litique, & c'est elle qui a été  
cause que le Roy d'Angle-  
terre a trouvé une seconde  
fois le moyen de s'échaper.  
Je vous feray voir les motifs  
de cette politique quand il  
en sera temps, & vous juge-  
rez alors si le Prince d'Oran-  
ge a eu raison de l'avoir ou  
non. À l'égard de Rochester,  
le Roy avoit seulement sa  
Garde ordinaire, & celle que  
ce Prince avoit envoyée, es-  
toit dans la Ville. Il y avoit  
seulement deux sentinelles de  
ces derniers Gardes à la porte  
du logis du Roy, de sorte

qu'on auroit cru que les Troupes du Prince d'Orange estoient plûtost là pour empêcher que le Peuple n'arrêtaist ce Monarque, s'il avoit envie de se sauver, que pour luy servir d'obstacle s'il cherchoit à fuir encore une fois.

On luy avoit demandé un passe-port pour quelques Catholiques, qui vouloient se retirer d'Angleterre ; il en avoit donné un sans le remplir d'aucun nom, & ce passe-port estoit entre les mains de Sa Majesté. Le Roy ayant fait retenir un petit Bateau à

30. IV. P. des Affaires  
Bescheur par un Capitaine  
Catholique de la Flote An-  
gloise, qui s'est aussi retiré en  
France, exécuta la nuit du 2.  
de Janvier le dessein qu'il avoit  
fait d'y passer. Il sortit du lieu  
où il avoit déjà demeuré quel-  
ques jours à Rochester, par  
une porte de derrière, & entra  
dans ce petit Bastiment avec  
le Duc de Berwick, & avec  
M<sup>r</sup> Bill, son premier Vake  
de Chambre, qui est attaché  
à sa personne dès le temps  
que ce Monarque n'estoit en-  
core que Duc d'Yorck Quoy  
qu'il se fust un peu dégusé,

il avoit ses propres cheveux, parce qu'ayant mis une per-ruque noire lors qu'il s'embarqua la premiere fois, il apprehenda que s'il en mettoit encore une qui fust de cette couleur, cela ne fust souvenir de celle qu'on luy avoit déjà veue. Il fut obligé d'attendre deux Marées pour sortir de la Tamise. Comme sur l'avis que l'on avoit eu en France de sa sortie de Rochester, on estoit en inquiétude de ce qu'il pouvoit estre devenu, & qu'on l'attendoit chaque moment dans tous nos Ports,

312 *IV. P. des Affaires*  
le Capitaine d'une Fregate qui  
estoit à Ambleteuse, envoya  
sa Chaloupe & son Enseigne  
pour voir s'il ne découvritoit  
point quelque Bâtimenit en  
Mer qui pust luy en dire des  
nouvelles. Cet Officier ayant  
rencontré le Bateau dans le-  
quel le Roy estoit venu, cria  
d'abord pour scâvoir si on  
ne luy apprendroit rien de  
Sa Majesté Britannique. Ce  
Monarque fut le seul qui se  
montra, mais il n' estoit pas  
connu de cet Enseigne. Tous  
ceux qui estoient dans son  
Bâtimenit se trouvoient tel-  
lement

lement incommodez de la  
Mef, qu'aucun autre que ce  
Prince ne se trouva en état de  
luy répondre. Le Roy qui é-  
toit bien aise de sçavoir à qui  
il avoit affaire, & s'il pouvoit  
se découvrir sans rien hazar-  
der, fit quantité de questions  
à l'Enseigne ; mais l'Enseigne  
qui n'avoit en teste que de  
s'instruire de ce qui regardoit  
ce Prince, continua toujours  
à luy en demander des nou-  
velles, sans répondre à au-  
cune des questions que le  
Roy luy faisoit luy-mesme ;  
de sorte que ce Monarque

D d

314 *IV. P. des Affaires*  
remarquant l'obligeante impatience de cet Enseigne, & jugeant qu'elle partoit d'un cœur zélé pour ses intérêts, crut qu'il pouvoit se déclarer sans peril, & dit qu'il estoit lui-même le Roy dont on lui demandoit des nouvelles avec un si grand empressement. L'Enseigne fut ravy d'avoir trouvé ce qu'on l'envoyoit chercher, & le Roy s'estant mis dans sa Chaloupe, aborda le 4. à Ambleteuse. Ce lieu estant fort peu habité, & Sa Majesté y estant arrivée de fort grand matin, Elle

alla s'y reposer quelques heu-  
res dans la maison d'un Inge-  
nieur, après quoy Elle voulut  
entendre la Messe. On peut  
connoistre par cette première  
action de pieté, & par tout  
ce que fait ce Prince, qu'il  
a pour la véritable Religion  
tout le zèle des anciens An-  
glois. On sçait qu'il n'y a  
jamais eu de Royaume plus  
Catholique que l'Angleterre,  
qu'elle estoit autrefois appel-  
lée *le Royaume des Anges*, & que  
l'amour & l'ambition l'ont  
mise dans l'état où elle se  
trouye aujourd'huy.

D d ij

L'arriyée du Roy à Ambleteuse ayant esté sceuë , toute la Noblesse & toute la Milice du Pays, au moins tout ce qui s'en put assembler dans le peu de temps que l'on avoit , se prépara à venir au devant de ce Monarque. Il alla dîner à Boulogne, & coucher à Abbeville. Le 5. il en partit de fort bonne heure , & prit le chemin d'Amiens , où de grands honneurs luy furent rendus. Les Bourgeois s'étoient rangez sous les armes au nombre de plus de quinze mille hommes. Les quatre

Compagnies privilégiées, ou des Chevaliers, sortirent & se mirent en bataille hors la ville. Elles furent précédées par quelques autres de Cavalerie, qui estoient alors dans la Place. Le Lieutenant de Roy accompagné de plusieurs Officiers & de quantité de Noblesse avec beaucoup de Jeunesse à cheval, alla recevoir Sa Majesté à une lieue de la Ville. Il y avoit aussi une infinité de peuple à pied, de sorte que ce Prince entendit retentir tous les lieux par où il passa, des acclamations des Habitans.

Dd iij

3<sup>me</sup> IV. P. des Affaires  
& fut surpris de l'empresse-  
ment qu'on témoignoit pour  
le voir. Il fut salué par tout le  
canon de la Citadelle, & com-  
plimenté à la Porte de la Vil-  
le par le premier Eschevin à la  
tête du Corps en habit de  
ceremonie. On le conduisit  
au Palais Episcopal au travers  
d'une haye de Bourgeoisie; &  
il y receut les compliments du  
Presidial & des autres Corps.  
Il partit l'après-dînée, &  
traversa une double haye  
de Milice qui estoit encore  
sous les armes. Les Officiers  
de la Place le conduisirent

jusque hors la Ville , où il trouva de nouveau les Chevaliers rangez en bataille , & la Marechaussée dont il avoit esté toujours precedé.

Le soir il arriva à Breteuil , & ce fut là que M<sup>r</sup> le Marquis de Beringhen , qui avoit quitté la Reyne à Beaumont , complimenta ce Monarque de la part du Roy. Il n'avoit osé aller plus loin de crainte de l<sup>o</sup> manquer , à cause de deux chemins que l'on pouvoit prendre. Il luy marqua , en luy rendant la Lettre de Sa Majesté la joye qu'Elle ressen-

D d iiiij

320 *IV. P. des Affaires*  
toit de ce qu'il estoit si heureusement arrivé en France après tous les perils qu'il avoit courus & lors qu'il l'eut assuré de l'impatience où ce Prince cstoit de l'embrasser , il luy dit que si le Roy eust esté certain de la route qu'il devoit tenir , du jour de son depart , & de celuy de son arrivée , il auroit envoyé sa Maison au devant de luy , & qu'il y seroit venu luy - mesme , comme il avoit esté au devant de la Reine son Epouse ; mais que dans cette incertitude il n'avoit eu que le temps de luy ordonner

de partir en poste. Le Roy d'Angleterre répondit, qu'il ne doutoit en aucune sorte de la bonne volonté & de l'amitié du Roy, dont il avoit eu tant de sensibles marques, & qu'il espéroit en remercier dans peu Sa Majesté, & lui témoigner lui-même sa reconnaissance. Ce Monarque fut complimenté dans le même lieu de la part de Leurs Altesses Royales Monsieur & Madame, & de celle de Monsieur le Prince. Il disna à Creil le lendemain, & monta à Clermont dans le Carrosse du Roy, que M<sup>r</sup> le

Premier avoit au Voyage en  
allant au devant de la Reine ,  
& qu'il avoit fait venir de  
Beauvais toute la nuit. Il  
alla ainsi jusqu'à S. Germain  
en Laye avec des attelages  
du Roy qu'on avoit mis en  
relais. Tout Saint Denis se  
trouva remply du Peuple  
de Paris, qui marqua sa joie  
par ses acclamations lors qu'il  
le vit arriver , ce quiacheva  
de faire connoistre à ce Mon-  
narque , qu'il n'y a point de  
Peuple au monde si fidelle &  
si zélé que ecluy de France , ny  
qui se plaise davantage à en-

trer dans les sentimens de son Souverain. Sa Majesté receut le Roy d'Angleterre au milieu de la Salle des Gardes de S. Germain. Leurs embrassemens reitererent plusieurs fois ne laisserent point douter de leur joye. Après que leurs complimentz furent finis, le Roy mena Sa Majesté Britannique dans la Chambre de la Reine qui estoit au lit, & ensuite chez le Prince de Galles, & ayant de nouveau assuré ce Prince du plaisir que son heureuse arrivée luy caufoit, il retourna à Versailles.

On estoit touché si sensiblement des malheurs du Roy & de la Reine d'Angleterre, qu'il y avoit longtemps qu'on les souhaitoit en France, & que l'on faisoit des vœux ardens & publics pour les y voir. On peut mesme dire, si l'on en excepte les Protéstants, appellez en Angleterre *Presbiteriens*, ou *Puritains*, que tous les Catholiques, & la plus grande partie de ceux qui professent la Religion Anglicane, ou qui sont de quelque autre Religion, prenoient dans leur ame le party

du Roy, mais les Protestans  
retirez en Angleterre joints  
aux Anglois de la même  
Religion, faisoient un si  
grand bruit des Troupes que  
le Prince d'Orange avoit dé-  
barquées, & du grand nom-  
bre de personnes qu'ils pu-  
blioient avoir pris son party,  
qu'il sembloit qu'un monde  
d'Ennemis alloit accabler  
ceux qui paroistroient dans  
les interrests du Roy. Cepen-  
dant malgré toute la terreur  
que l'on tâchoit d'inspirer,  
le zèle & l'amour du Peuple  
de Londres ne laissa pas d'êt-

clater pour ce Monarque lors qu'on l'y renema , après qu'il eut été arrêté à Faversham dans le temps de la première fuite. On y témoigna la joye qu'on avoit de le revoir par des feux , par des cris d'allegresse , & par le carillonnement des cloches. Je vous l'ay déjà marqué dans l'Article de cette fuite , & c'est vn acte public que l'Histoire ne doit pas oublier , puis qu'il marquera à la Posterité que le Prince d'Orange n'a pas été appellé partout l'Angleterre , com-

me il a voulu le persuader.

Il sera fort difficile que ceux d'entre les Anglois qui ont un peu de bon sens . & qui manquent de fidélité à leur Souverain plutoſt par foibleſſe , & par la crainte qu'une force injuste ne les opprime , que par un esprit de rébellion , ne souhaitent avec ardeur dans leur ame , & ne tâchent par tous les moyens possibles de se revoir sous l'obéissance d'un Roy , qui n'a jamais eu que de la bonté pour eux. Il l'a fait paroître dans toutes les occasions , & il a conti-

nué encore de le faire dans le temps même où il a eu le plus de sujet de se plaindre d'eux après le consentement qu'ils semblent avoir donné à la perfidie qui le chasse de son Trône. Comme je me suis proposé de n'avancer rien dans cette Histoire que je ne puisse justifier par des pièces, je vous envoie une Lettre écrite par Sa Majesté à Milord Feversham un peu avant qu'Elle se retirast d'Angleterre pour passer en France.

LETTRE DU ROY  
D'ANGLETERRE.

Comme les affaires sont venuës à la dernière extremité, j'ay trouvé à propos d'envoyer hors du Royaume la Reyné, & le Prince de Galles mon Fils, afin d'empescher qu'ils ne tombent entre les mains de mes Ennemis, ce qui seroit infailliblement arrivé, s'ils eussent demeuré plus long-temps icy. Je suis moy-mesme resolu de prendre le mesme Party, jusqu'à ce que Dieu ait touché les cœurs de

Ec

330 *IV. P. des Affaires*  
*cette Nation.* Si mes Troupes  
m'avoient été fidèles, je ne me  
verrois pas reduit à cette extré-  
mité. Comme j'estois persuadé  
que parmy vous, il y avoit de  
braves Officiers. & Soldats, je  
me suis voulu mettre à la tête  
de l'Armée pour combattre le  
Prince d'Orange, mais vous,  
& les autres Generaux, m'avez  
conseillé de ne hazarder pas ma  
personne. Cependant me voyant  
aujourd'huy abandonné de tout  
le monde, je suis dans un bien  
plus grand danger, que je n'au-  
rois été à la tête d'une Armée  
fidèle, & soumise à son Roy.

Je vous remercie, & tous les Officiers & Soldats, qui avez resté fidèles à mon service. J'espere que vous continuerez dans ce devoir, sans pourtant que je pretende que vous vous exposiez à une Armée Etrangere, soutenue par la Nation. J'espere aussi que vous ne vous associerez jamais avec ceux qui voudroient comploter quelque affaire pernicieuse. Le temps me presse, de sorte que je ne puis pas en dire davantage.

La moderation du Roi d'Angleterre paroist dans cette Lettre. Il pouvoit s'expliquer

E e i j

porter avec justice contre la Nation ; cependant pour ne point confondre les innocens avec les coupables, il en parle d'une maniere qui fait connoistre qu'il a encore plus de tendresse pour ses Peuples qu'ils n'ont de dureté pour luy. La bonté de ce Prince pour les Officiers, & les Soldats qui luy sont demeurez fidelles paroist aussi dans la mesme Lettre. Tout cela est bien éloigné des manieres du Prince d'Orange. On ne voit que des hauteurs & des menaces dans tout ce

qui a paru de luy. Il pousse la rigueur jusqu'au dernier point contre des Catholiques dont il n'a aucun sujet de se plaindre, & le Roy n'a aucun emportement contre des Protestans qui malgré l'obeissance qu'ils luy doivent, ont travaillé à le faire descendre du Trosne, & ont introduit une Armée Etrangère dans l'Etat.

Quelque effort qu'on fasse pour cacher le desir qu'on a de regner, il est mal aisè d'en venir à bout lors que le cœur est entièrement rempli de

334 *IV. P. des Affaires*  
cette sorte d'ambition. Cela  
parut lors que le Prince d'Or-  
range fit arrêter le Comte de  
Feversham, que le Roy luy  
avoit envoyé à Windsor. Ce  
Prince luy demanda par quel  
ordre il avoit licencié l'Armée,  
et ce Comte luy ayant ré-  
pondu que c'estoit par l'ordre du  
Roy son Maistre, le Prince  
d'Orange luy repliqua qu'il a-  
voit esté bien hardy, que c'estoit  
de luy qu'il devoit prendre l'or-  
dre, et qu'il s'en repentiroit. Ce  
fut là-dessus qu'il fut arrêté.  
On peut dire que le Prin-  
ce d'Orange fit voir par là

non seulement qu'il pretend regner , mais encore qu'il a parlé dans ses Manifestes en véritable hypocrite , lors qu'il a toujours publié , que l'intérêt seul de la Religion l'avoit amené en Angleterre , & qu'il n'y venoit point pour oster la Couronne au Roy , ny même comme son Ennemy. Cependant il veut que ce soit de luy que l'on reçoive des ordres , qu'il n'y a que le Roy seul qui puisse donner. Il fait arrêter un des Officiers de Sa Majesté dont il doit louer le zèle & la fidélité pour son Prince ,

Milord Feversham ayant tou-  
jours esté attaché au Roy,  
avant qu'il fust parvenu à la  
Couronne, & ce qu'il y a de  
surprenant, & qui devoit  
offrir au Prince d'Orange le  
prétexte de Religion dont il  
a si souvent couvert ses am-  
bitieux desseins, c'est que ce  
Milord n'est point Catho-  
lique.

Le temps me presse de vous  
envoyer ma lettre, & je la  
finis icy, parce que le Prin-  
ce d'Orange a été si vifte,  
que quand je la poursui-  
vrois, il me seroit impossible  
d'y

d'y enfermer tout ce qu'il a fait. Je le réserve pour une cinquième partie de cette Histoire que vous recevrez le premier d'Avril, & qui sera extremement curieuse. Les grands évenemens qui font tant de bruit, & auxquels je ne puis donner place dans cette Lettre, & ce qui arrivera encore jusqu'au dernier jour de Mars me fournit une ample matière. Je vois déjà une infinité de choses à dire sur ce qui s'est fait, & elles sont si fortes pour justifier le Roy d'An

F f

338 *IV. P. des Affaires*  
gleterre, que je ne croy pas  
qu'il soit possible d'y rien  
repliquer. Ainsi j'espere que  
si les premieres parties de cet-  
te Histoire des Affaires du  
temps, vous ont pleu, vous  
ne serez pas moins satisfaite  
de la cinquième que je vous  
promets.

FIN.





UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06575 6754



Digitized by Google

